

Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification pour le renouvellement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime

Rapport final

Préparé pour :

Sécurité publique et Protection civile Canada

Préparé par :

Groupe de travail sur le Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification
Centre national de prévention du crime

30 mai 2005

Table des matières

1. <u>Introduction</u>	5
1.1 <u>Contexte</u>	5
1.1.2 Résultats des évaluations à ce jour.....	7
1.2 Niveau d'intégration	8
1.3 Évaluation globale des risques.....	9
2. Profil du programme.....	9
2.1 Conception, exécution et dispositions relatives au cumul	9
2.2 Contexte	11
2.3 Objectifs.....	13
2.4 Intervenants et bénéficiaires	13
2.5 Ressources.....	14
3. Résultats prévus	15
3.1 Résultats prévus	15
3.2 Principaux secteurs de risque.....	16
3.3 Modèle logique	16
3.4 Responsabilités	23
4. Évaluation et gestion du risque — synthèse	25
4.1 Risques clés, mesures d'atténuation existantes et stratégies supplémentaires.....	26
5. Mesure du rendement, plan d'évaluation, vérification interne et auprès des bénéficiaires, et rôles et responsabilités liés à la gestion de programme	32
5.1 Stratégie de mesure du rendement	32
5.2 Plan d'évaluation.....	36
5.3 Vérification interne et vérification auprès des bénéficiaires.....	52
5.3.1 Subventions et contributions	52
5.3.2 Programmes de financement.....	53
5.3.2.1 Programmes de subvention	53
5.3.2.2 Cadre de contrôle de la gestion : accords de contribution.....	54
5.4 Rôles et responsabilités liés à la vérification interne et gestion de programme	58
5.4.1 Rôles et responsabilités du CNPC en matière de gestion....	58

5.4.2 Rôles et responsabilités de SPPCC en matière de vérification interne.....	60
5.5 Conclusions de la vérification de la gestion du CNPC.....	60
5.6 Engagements relatifs à la production de rapports.....	62
5.6.1 Rapports récapitulatifs annuels.....	62
5.6.2 Rapport d'étape provisoire sur l'évaluation — deuxième année.....	62
5.6.3 Vérification interne et auprès des bénéficiaires.....	63
5.6.4 Évaluation provisoire axée sur les résultats — cinquième année.....	63
Annexe A Groupe de travail sur le CIRV.....	64
Annexe B Fiche d'information sur le risque de SPPCC.....	65
Annexe C Directives pour l'utilisation de la fiche d'information sur le risque de SPPCC.....	66
Annexe D Mesures liées à la probabilité, aux retombées et à la classification globale du risque.....	67
Annexe E Grille de la gestion du risque de SPPCC.....	68
Annexe F Grille d'évaluation du risque pour la sélection des bénéficiaires d'une contribution en vue d'une vérification.....	69

SIGLES

CIRV — Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification
PCDS — Prévention du crime par le développement social
FCM — Fédération canadienne des municipalités
SGISC — Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions
VI — Vérification interne
CGM/CCC — Comité de gestion mixte/Comité consultatif communautaire
MC – mémoire au Cabinet
CNPC — Centre national de prévention du crime
SNPC — Stratégie nationale pour la prévention du crime
RCN — Région de la capitale nationale
ONG — Organisation non gouvernementale
O&M — Opérations et matériel
SPPCC — Sécurité publique et Protection civile Canada
PPT — Politique sur les paiements de transfert
RSNPC — Renouvellement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime
CVR — Cadre de vérification fondé sur les risques
GRC — Gendarmerie royale du Canada
CGRR — Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats
SCT — Secrétariat du Conseil du Trésor
MJ — Ministère de la Justice
ERD — État des revenus et dépenses
FAPC — Fonds d'action pour la prévention du crime
FRDC — Fonds de recherche et de développement des connaissances
FSPCC — Fonds des services policiers, correctionnels et communautaires

1. Introduction

Conformément à la Politique sur les paiements de transfert (en date du 1^{er} juin 2000) du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), le présent rapport répond aux exigences applicables à un Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification (CIRV) pour le renouvellement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime (RSNPC). Le CIRV a été élaboré par un groupe de travail interne composé de gestionnaires de programme et d'analystes en évaluation du Centre national de prévention du crime (CNPC). En outre, les consultations engagées avec des intervenants ministériels clés ont permis d'obtenir les renseignements essentiels pour établir un lien entre les répercussions prévues du RSNPC et les résultats stratégiques du Ministère.

Le CIRV constitue un guide détaillé pour la planification, la surveillance, l'évaluation et le compte rendu des résultats tout au long du RSNPC.

La prévention du crime englobe un large éventail d'activités visant à réduire le crime, la victimisation et la crainte de la criminalité au sein d'une population ou d'une collectivité. Bien qu'il existe de nombreux types de stratégies de prévention du crime, la plupart se classent dans une de deux catégories générales — la prévention du crime situationnel et la prévention par le développement social (PCDS).

Le CNPC porte une attention particulière à la PCDS, qui examine les facteurs de risque sociaux, économiques et culturels complexes qui peuvent contribuer au crime et à la victimisation.

L'approche de PCDS est un engagement à long terme visant à régler des problèmes bien ancrés. Cependant, une approche équilibrée qui englobe des méthodes situationnelles immédiates pour contrôler le crime (p. ex. les programmes de surveillance de quartier et la sécurité accrue des immeubles) ainsi qu'une approche à long terme fondée sur le développement social peuvent souvent renforcer l'impact des efforts de prévention du crime. Les initiatives fondées sur la PCDS présentent des résultats immédiats à l'égard des facteurs de risque et de protection ainsi que de la délinquance des personnes, des familles et des collectivités ciblées. En ciblant les facteurs de risque, on observe un impact ultime sur les taux de criminalité et de victimisation et sur le sentiment de sécurité du public. Afin de reconnaître le rôle élargi du CNPC en matière de sécurité publique, ont étudié aussi des modèles de développement social pour mettre l'accent sur les facteurs de risque qui contribuent aux comportements criminels et à la victimisation continue.

1.1 Contexte

Avec la création de Sécurité publique et Protection civile Canada (SPPCC), le 12 décembre 2003, la Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) a été coordonnée de façon à ne relever que d'un seul ministère responsable de la sécurité

publique. Auparavant, le ministère de la Justice du Canada et le solliciteur général du Canada avaient la responsabilité partagée de la SNPC.

Chaque phase (phase I, phase II et élargissement de la phase II) de la SNPC vise à réduire la criminalité et la victimisation en s'attaquant aux causes profondes de la criminalité au moyen d'une approche axée sur le développement social. La SNPC est fondée sur des recherches selon lesquelles, les mesures réactives – l'arrestation, la détermination de la peine, l'incarcération et la réadaptation des délinquants – ne sont pas suffisantes pour prévenir le crime¹. La SNPC, au moyen d'une approche préconisant la prévention du crime grâce au développement social (PCDS), est axée sur les conditions et facteurs sociaux qui contribuent à la criminalité, tout en reconnaissant le besoin de réduire les occasions ou situations immédiates favorables à la perpétration de crimes. La PCDS est axée sur des mesures primaires et secondaires de prévention.

La phase I (1994-1997) de la SNPC a établi les fondements de la phase II, qui a été lancée en 1998. Tout en poursuivant l'objectif premier de la PCDS, la phase II visait à accroître la sécurité des personnes et des collectivités en armant la population de connaissances, de compétences et de ressources requises pour faire progresser les efforts en matière de prévention du crime dans les collectivités. Selon les résultats de l'évaluation à mi-mandat de la phase II (c'est-à-dire la conception et l'exécution) le gouvernement a annoncé un élargissement de la phase II en mai 2001. L'élargissement comprenait un financement additionnel pour permettre un appui plus soutenu aux projets et un renforcement de l'infrastructure relative à la mise en œuvre de la SNPC. De plus, une nouvelle composante a été ajoutée dans l'ensemble des responsabilités assumées par (anciennement) le ministère du Solliciteur général et la GRC.

En se fondant sur les éléments de preuve apportés par les évaluations de l'élargissement de la phase II, et en anticipation de la fin de l'élargissement de la phase II en mars 2005, SPPCC a préparé un mémoire au Cabinet (MC) pour obtenir l'approbation du renouvellement de la Stratégie nationale pour la prévention du crime. Le MC a été appuyé par le Comité du Cabinet chargé des affaires intérieures, le 24 novembre 2004. Le budget 2005 a permis de renouveler les améliorations apportées précédemment à la SNPC en affectant 30 millions de dollars par an, sur trois ans, en plus du financement continu provenant des services votés.

¹ http://www.prevention.gc.ca/fr/library/publications/caledon/compendium/government_of_canada.html

1.1.2 Résultats des évaluations à ce jour

La section qui suit fait état des conclusions de trois récentes évaluations de la SNPC, et couvre la période de pré-élargissement de la phase II (1998-2001)², de même que la période d'élargissement de la phase II (2001-2005)³ en ce qui a trait au financement.

Les résultats des évaluations ont permis de conclure qu'il fallait améliorer les éléments suivants. Ces résultats ont donné l'orientation au renouvellement de la SNPC.

- **Structure organisationnelle :** Des progrès ont été réalisés depuis l'évaluation à mi-mandat pour améliorer la structure organisationnelle au CNPC. Toutefois, les difficultés en matière de dotation sont demeurées les mêmes (insuffisance et roulement de personnel) et continuent de gêner l'atteinte des objectifs visés par la Stratégie.
- **Programmes :** L'évaluation laisse entendre que les communications doivent être mieux structurées au sein des composantes reliées au financement, et entre ces dernières (c'est-à-dire l'Initiative pour des collectivités plus sûres et l'Initiative sur la prévention du crime et la sécurité publique) de sorte que lorsqu'un projet fait ses preuves, un mécanisme clair déjà en place permette d'étendre sa portée avec l'aide d'un autre programme de financement. Parallèlement, lorsqu'un projet est jugé adéquat pour un programme, il doit également être référé à un autre programme.
- **Sensibilisation du public :** accroître les efforts visant à résumer et compiler les leçons retenues, de même que les modèles qui peuvent être repris des projets subventionnés, et diffuser ces leçons le plus possible. La sensibilisation du grand public en ce qui a trait aux stratégies efficaces de prévention du crime devrait se poursuivre pour permettre aux autres collectivités (et non pas seulement aux

² Évaluation à moyen terme et variations sommatives de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, phase II

³ Évaluation à moyen terme de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, Phase II – élargissement
Variations sommatives de l'évaluation de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, Phase II – élargissement

- groupes qui reçoivent le financement) de tirer avantage d'un éventail de modèles de prévention du crime ainsi que d'outils et de procédures offerts pour lutter contre la criminalité.
- **Coordination** : d'une part, on perçoit que la coordination s'est renforcée, dans le cadre de la Stratégie, surtout au niveau des provinces/territoires. D'autre part, la participation des organismes offrant des services correctionnels communautaires, le secteur privé et les municipalités n'a pas été uniformément élevée dans toutes les régions du pays. Pour aller de l'avant, la SNPC devrait accroître les efforts déployés auprès de ces groupes.
 - **Mesure du succès** : un certain nombre de points à améliorer portent sur le traitement des nombreuses connaissances générées par la Stratégie. Il faudrait considérer attentivement les éléments suivants : mettre davantage l'accent sur l'élaboration d'outils/de modèles permettant la collecte de données en vue d'une mesure du rendement pour les participants au projet; la mise sur pied de projets de plus longue durée; la réalisation de recherches plus systématiques et exhaustives sur les résultats de projets et sur les éléments qui fonctionnent; la communication des pratiques exemplaires entre les collectivités. En outre, on remarque également la nécessité d'établir des mesures de référence avec lesquelles les résultats pourraient être comparés afin de mesurer le rendement et l'ensemble des progrès. Pour s'assurer que la Stratégie est en mesure de suivre la productivité des projets, il est essentiel que le système de données administratives soit mis à jour afin de prendre en charge le contrôle et la mesure du rendement.

1.2 Niveau d'intégration

Ce document combine le Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) et le Cadre de vérification fondé sur les risques (CVR)⁴.

⁴ *Élaboration et utilisation des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats* (SCT, janvier 2005).

1.3 Évaluation globale des risques

La mise en œuvre du RSNPC englobe des défis qui contribuent à un niveau moyen/faible de risque résiduel. Pour de plus amples renseignements, voir la section 4. Évaluation et gestion du risque – synthèse. Le RSNPC comprendra trois programmes de subventions et de contributions administrés par le Centre national de prévention du crime (CNPC). Ces trois programmes sont en fait le Fonds d'action pour la prévention du crime (FAPC), le Fonds de recherche et de développement des connaissances (FRDC) et le Fonds des services policiers, correctionnels et communautaires (FSPPC). Ces programmes seraient à l'appui des objectifs du RSNPC et répondraient aux besoins des collectivités pour un accès accru, une simplification des processus de financement, un financement à plus long terme et une intensification du soutien à la base.

2. Profil du programme

L'information présentée ci-après donne une description concise du RSNPC et comprend les éléments suivants : conception et exécution; contexte; objectifs; intervenants et bénéficiaires; répartition des ressources.

2.1 Conception, exécution et dispositions relatives au cumul

Les deux instruments d'exécution du RSNPC sont le Centre national de prévention du crime (CNPC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). Dans le cadre du RSNPC, le CNPC est le seul à gérer les transferts de paiement (subventions et contributions).

1. Le CNPC supervise la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et pratiques reliées à la prévention du crime et à la victimisation. Le CNPC collecte, analyse et communique les résultats de recherche liés à la prévention du crime.

Dans le cadre du RSNPC, le CNPC administrera les trois éléments de financement suivants en matière de subventions et contributions :

- Le *Fonds d'action pour la prévention du crime* (FAPC), qui vise à aider les collectivités, de grande comme de petite taille, à concevoir des moyens efficaces de prévenir le crime et à entreprendre des activités permettant de remédier aux facteurs de risque et de protection associés au crime et à la victimisation. Le FAPC fournira aux collectivités des fonds de subvention et de contribution de durée limitée afin de les aider à renforcer leur capacité à élaborer, mettre en œuvre, évaluer et faire connaître des initiatives de prévention du crime répondant à leurs besoins précis, en privilégiant les initiatives communautaires générales.
- Le *Fonds de recherche et de développement des connaissances* (FRDC), appuiera un éventail de mesures, d'évaluations, d'activités de recherche et d'initiatives, dont celles qui permettront de cerner et d'analyser les lacunes dans le corpus de connaissances actuel sur la prévention du crime au Canada, de produire de nouvelles connaissances dans les domaines où des lacunes auront été relevées et de faire la synthèse des études déjà réalisées, ainsi que celles qui contribueront à mieux communiquer et souligner les pratiques et les modèles prometteurs de prévention du crime dans la collectivité.
- Le *Fonds des services policiers, correctionnels et communautaires* (FSPCC) appuie la mise sur pied de partenariats avec les organismes d'application de la loi et les services correctionnels en vue de faire valoir la PCDS.

Dispositions relatives au cumul :

Durant l'examen des demandes de subventions et contributions, les fonctionnaires du CNPC s'assurent que le programme de financement ne couvre pas des dépenses déjà assumées par un autre programme ou une autre stratégie. En présentant leur demande de financement, les demandeurs doivent indiquer le cas échéant quel type de fonds gouvernementaux devraient être reçus également dans le cadre du projet. Durant l'examen des demandes, les fonctionnaires du CNPC vérifient que le total de l'aide gouvernementale attribuée aux coûts admissibles d'un projet ne dépasse pas 100 % du coût total du projet.

2. La GRC entamera un ensemble d'initiatives en vue de renforcer les liens avec les services de police en ce qui a trait aux causes fondamentales de la criminalité.

2.2 Contexte

En fonction des résultats des phases précédentes, le RSNPC déploie des efforts pour que le gouvernement fédéral continue de jouer un rôle de chef de file dans la prévention du crime par le développement social (PCDS) en appuyant les priorités fédérales et en aidant les collectivités canadiennes à comprendre ce qui donne de bons résultats. La PCDS est une approche de prévention du crime reconnue à l'échelle internationale qui s'attaque aux facteurs de risque socioéconomiques complexes qui contribuent au crime et à la victimisation⁵. La PCDS appuie les interventions qui font obstacle à ces facteurs de risque et sollicite le soutien des familles et des collectivités afin d'aider à atténuer les situations de risque qui, si elles ne sont pas contenues, contribueront au crime et à la victimisation. En ce qui concerne le ratio coûts-avantages, il a été démontré que, pour chaque dollar investi dans des activités de PCDS liées à la délinquance, on finit par économiser sept dollars en coûts liés au crime et à l'aide sociale⁶.

D'après les résultats d'un sondage EKOS de juillet 2000, 60 % des Canadiens et Canadiennes sont d'avis que les gouvernements devraient financer les programmes de prévention du crime, et près des deux tiers des sondés croyaient que l'importance accrue accordée à la prévention avait contribué à la réduction observée du crime⁷. Un autre sondage mené en novembre 2003 et commandé par le ministère de la Justice⁸ révélait que l'approche de prévention du crime préconisée par la Stratégie continuait de jouir d'un niveau élevé de soutien auprès du public canadien.

La Stratégie nationale donne de bons résultats tant dans les régions urbaines que rurales du Canada, de même que dans les collectivités éloignées et autochtones. La souplesse dont doit faire preuve la Stratégie pour répondre aux besoins de différents groupes et collectivités est reconnue comme un facteur clé de son succès. Bien que les projets parrainés par la SNPC n'aboutissent pas tous à de tels résultats, les exemples qui

⁵ *Élaboration et utilisation des cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats*, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, janvier 2005.

⁶ Principes directeurs des Nations Unies applicables à la prévention du crime. 2002.

⁷ Cité dans la SNPC, « Éléments de l'élargissement de la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (SNSCPC) », août 2001, page 2.

suivent illustrent l'incidence de la Stratégie dans certaines collectivités. Par exemple, les résultats des projets montrent une réduction de 60 % du taux de crime dans le quartier San Romanoway du corridor Jane-Finch à Toronto, une baisse de 66 % des accusations pour crimes violents portées contre des jeunes dans la Nation crie de Mathias Colomb au Manitoba, et une diminution de 40 % du taux de crime dans trois quartiers d'Edmonton.

La SNPC s'est bâti une solide réputation auprès des provinces, des territoires et des collectivités en tant que coordonnateur d'interventions communautaires visant à prévenir le crime. Elle offre un cadre de collaboration accrue en prévention du crime en signant des partenariats avec chaque province et territoire. La SNPC a démontré sa capacité à travailler avec des partenaires clés tels que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) afin de promouvoir le partage et la collaboration.

Elle apporte d'importantes contributions aux objectifs de la politique sociale du Canada. Par exemple, la SNPC participe (à des degrés divers) à 16 initiatives fédérales dont la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le Nouveau pacte pour les villes et les collectivités du Canada, l'Initiative nationale pour les sans-abri, l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes et l'Initiative de lutte contre la violence familiale. À l'échelle du Canada, la SNPC s'emploie, par l'entremise de forums régionaux tels que les conseils régionaux des hauts fonctionnaires fédéraux et les équipes du Partenariat rural canadien, à promouvoir une approche horizontale pour l'édification de collectivités plus sûres. En tant que courtiers de connaissances, facilitateurs et champions, les responsables de la SNPC aident les Canadiens à trouver des solutions aux problèmes locaux de sécurité communautaire et aident également à forger des liens interministériels à l'appui de nouvelles approches de prévention du crime et de la victimisation.

Au cours des six dernières années, on a appris de précieuses leçons au sujet des besoins des collectivités. Bien qu'elles ne possèdent pas toutes les mêmes capacités, la plupart d'entre elles font appel à l'expertise de la SNPC à l'étape de la planification de leurs projets. Ce processus, quoique nécessaire, demande beaucoup de temps et d'efforts,

⁸ Les Associés de recherche EKOS, « Les attitudes des Canadiens face à la prévention du crime », ébauche de rapport soumise au ministère de la Justice le 18 décembre 2003.

particulièrement dans le cas des collectivités qui ont des besoins élevés et qui font face à de multiples facteurs de risque.

2.3 Objectifs

Aux fins du renouvellement, les objectifs d'élargissement de la Phase II restent valables, mais avec des améliorations mineures, basées sur diverses observations formulées dans les évaluations du programme et sur l'expérience acquise au cours des six dernières années. Ces améliorations proposent une approche stratégique et intégrée visant à démontrer l'efficacité et l'efficacit  du RSNPC.

Les objectifs du RSNPC sont les suivants :

- accroître les interventions communautaires durables;
- d velopper et partager les connaissances sur les strat gies de pr vention du crime;
- coordonner le soutien   niveaux multiples des efforts de pr vention du crime.

2.4 Intervenants et b n ficiaires

Intervenants

Le CNPC et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) re oivent des fonds durant le RSNPC. La GRC est dot e des ressources n cessaires pour renforcer les activit s visant   appuyer la participation des services de police   la lutte contre les causes profondes de la criminalit .  tant donn  son mandat, son exp rience de la s curit  publique, et le fait que les collectivités s'attendent   ce que la police joue un r le actif dans la pr vention du crime, la GRC est au c ur des efforts d ploy s par de nombreuses collectivités pour trouver des moyens de pr venir le crime.

Dans l'exercice de son mandat, le CNPC compte sur la participation d'un certain nombre d'intervenants cl s. Par exemple, des partenariats sont sign s avec chaque province et territoire. Des comit s de gestion mixte (CGM) et des comit s consultatifs communautaires (CCC) compos s de repr sentants de la SNPC et des provinces, territoires et collectivités formulent des recommandations strat giques pour la mise en  uvre de la SNPC dans chaque province et territoire. La SNPC s'emploie  galement avec des partenaires cl s tels que la F d ration canadienne des municipalit s et l'Association

canadienne des chefs de police à promouvoir le partage et la collaboration. Il existe également un Groupe de travail fédéral/provincial/territorial (FPT) sur la prévention du crime qui a pour mandat de faciliter l'intégration des enjeux et des interventions régionales.

Bénéficiaires

Tout en continuant de mettre l'accent sur les groupes à risque, dont les enfants, les adolescents et les Autochtones, le RSNPC viserait un éventail élargi de groupes vulnérables — comme les minorités ethnoculturelles — et continuerait d'accorder la priorité aux questions d'actualité telles que la sécurité personnelle. Le RSNPC s'attaquerait aussi aux problèmes émergents liés au crime et à la victimisation, comme le trafic de personnes et l'exploitation sexuelle des enfants. Il fera davantage appel aux services policiers et correctionnels, invitera les villes à jouer un rôle plus actif dans la prévention du crime par le développement social, et renforcera ses interventions auprès des collectivités autochtones, en mettant l'accent sur les jeunes Autochtones.

2.5 Ressources

Le tableau 1 donne une vue d'ensemble des ressources affectées chaque année au RSNPC. Veuillez noter que ce tableau inclut les services votés fédéraux existants.

	2005-2006	2006-2007	2007-2008
Crédit 1			
CNPC	18 255 000 \$	18 255 000 \$	18 255 000 \$
GRC	675 000 \$	675 000 \$	675 000 \$
Total - Crédit 1	18 930 000 \$	18 930 000 \$	18 930 000 \$
Crédit 5			
FAPC	32 170 000 \$	32 170 000 \$	32 170 000 \$
FRDC	10 000 000 \$	10 000 000 \$	10 000 000 \$
FSPCC	2 000 000 \$	2 000 000 \$	2 000 000 \$
Total - Crédit 5	44 170 000 \$	44 170 000 \$	44 170 000 \$
FINANCEMENT TOTAL	63 100 000 \$	63 100 000 \$	63 100 000 \$

Dans le cadre de l'évaluation du rendement continue sur trois ans du RSNPC, on évalue que les activités liées à l'évaluation et à la vérification interne coûteront 175 000 \$⁹.

⁹ Ce montant ne comprend pas l'Évaluation provisoire axée sur les résultats – cinquième année, dont le coût est évalué à 160 000 \$.

3. Résultats prévus

La section 3 présente le modèle logique et illustre trois composantes de base (interventions communautaires, partenariats, connaissances) visant à appuyer les activités, les extrants et les résultats prévus du RSNPC. Trois niveaux de résultats ont été définis : les résultats immédiats, les résultats intermédiaires et le résultat ultime.

3.1 Résultats prévus

Il importe de se rappeler que les résultats intermédiaires (dans cinq à dix ans) ainsi que le résultat ultime (dans dix à vingt ans) ne pourront être mesurés qu'après la fin du cycle de financement de programme. Toutefois, au moment d'entamer la période de renouvellement sur trois ans de la phase II de la Stratégie nationale pour la prévention du crime, le CNPC reconnaît son obligation de démontrer et d'assumer la responsabilité du rendement de la Stratégie, en fonction des attentes convenues. Par conséquent, à l'élaboration du CIRV visant la période de renouvellement, deux des résultats intermédiaires anticipés qui avaient été définis durant l'élargissement de la phase II (2001-2005) conservent leur pertinence pour la nouvelle période de renouvellement de la phase II, c'est-à-dire qu'ils maintiennent une « capacité accrue en matière de prévention du crime et de la victimisation » et « une intégration améliorée des politiques et pratiques de prévention du crime fondées sur les données probantes ». En outre, le résultat ultime visant à « accroître la sûreté des collectivités » fait également l'objet d'un report à la période de renouvellement.

Par conséquent, dans le *Rapport d'étape provisoire sur l'évaluation – Deuxième année*, en plus des quatre résultats immédiats prévus durant la période de renouvellement, la Stratégie continuera de permettre le suivi, l'analyse et l'établissement de rapports relativement aux progrès réalisés en vue d'atteindre les trois résultats à plus long terme susmentionnés. Il faut prendre note du fait que le CNPC fera un suivi des progrès en ce qui a trait à l'autre résultat intermédiaire visé (c'est-à-dire les partenariats améliorés et complets à paliers multiples aux fins de la mise sur pied d'activités efficaces de prévention du crime), mais il n'analysera pas entièrement cet objectif avant la diffusion du *Rapport d'étape sur l'évaluation – Cinquième année*.

Les éléments des résultats prévus sont représentés dans un modèle logique et les explications qui l'accompagnent à la [section 3.3](#).

3.2 Principaux secteurs de risque

Les facteurs internes et externes qui peuvent influencer la capacité du RSNPC à obtenir les résultats désirés sont discutés en détail à la section 4. [Évaluation et gestion du risque — synthèse](#). La SNPC a utilisé des catégories *stratégiques, opérationnelles et de projet* pour identifier les principaux secteurs de risque pour le RSNPC.

Les éléments suivants constituent les secteurs de risques pour le RSNPC :

- ressources humaines du CNPC (environ 65 % des employés ne sont pas permanents¹⁰);
- réaffectation des fonds fédéraux ou gels des dépenses;
- réaffectation des fonds et du personnel de SPPCC en cas de catastrophe nationale;
- capacité de la SNPC à diriger une approche horizontale de grande portée ou à y participer;
- risque d'un partage inefficace des connaissances acquises dans le cadre de la SNPC;
- le grand nombre de facteurs de risque et leur complexité ont une incidence sur l'empressement de la collectivité à mettre en œuvre des initiatives de prévention du crime.

3.3 Modèle logique

Le modèle logique s'accompagne d'explications décrivant les liens (comment un ensemble de résultats mène au suivant). Le RSNPC se fonde sur trois composantes de base visant à appuyer les activités, les extrants et les résultats prévus. Ces composantes de base comprennent les interventions communautaires, les partenariats et les connaissances.

Composante — Interventions communautaires

Cette composante reconnaît que la SNPC s'est bâti une réputation comme facilitateur des interventions communautaires coordonnées. En combinant les efforts allant du financement direct au transfert des compétences et connaissances aux collectivités, elle reconnaît que l'empressement des collectivités à s'attaquer au crime et à la victimisation varie d'un bout à l'autre du pays. La SNPC est en mesure de jouer un rôle

¹⁰ NCPS People Priority Sub-Committee (sous-comité responsable des priorités en matière de ressources humaines pour la SNPC)

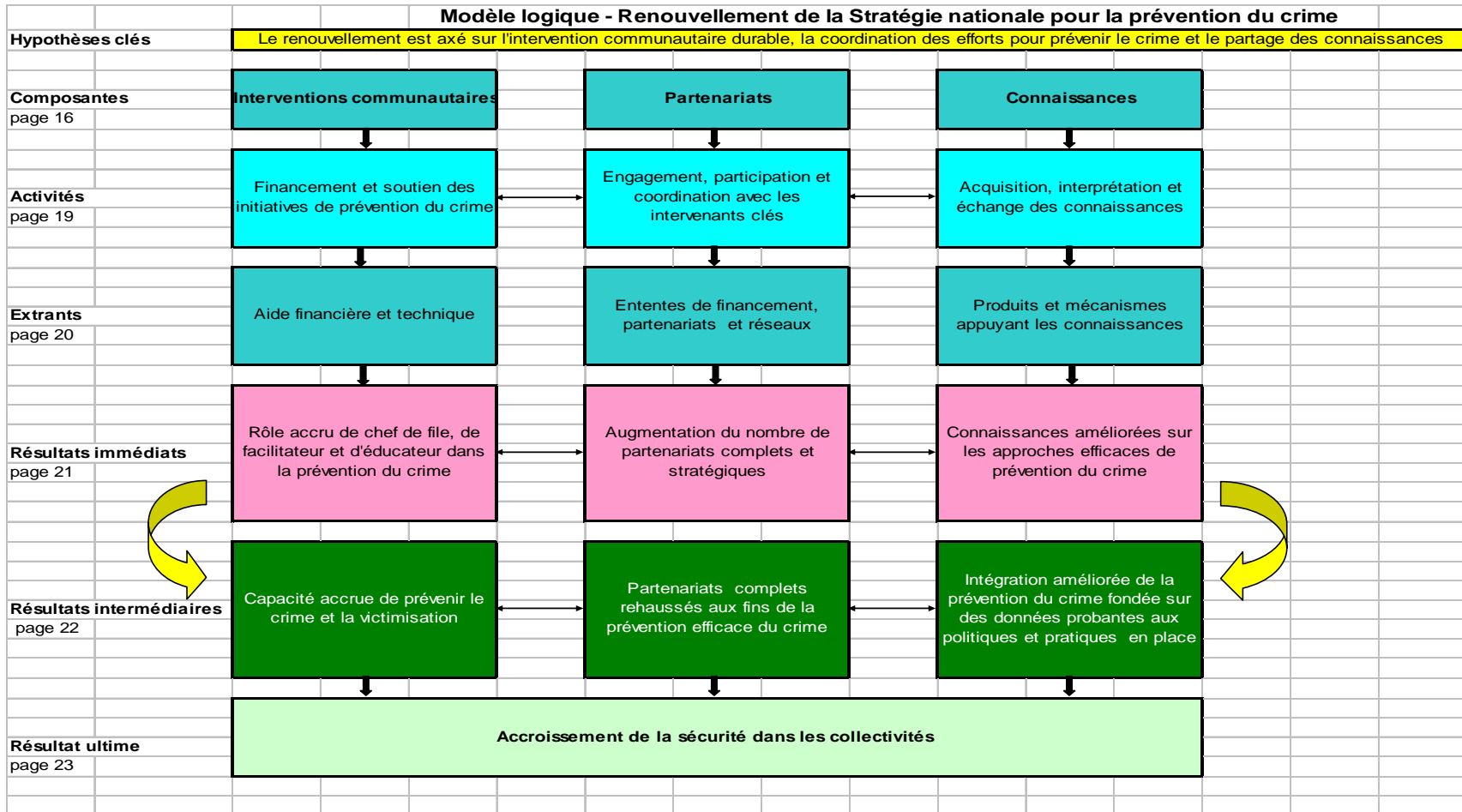
essentiel de chef de file en éclairant et en appuyant les interventions communautaires qui mènent à des changements durables à long terme.

Composante — Partenariats

Cette composante reconnaît que de vastes partenariats multisectoriels et coalitions d'intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux clés sont nécessaires pour renforcer nos efforts communs visant à réduire le crime et la victimisation dans les collectivités à risque élevé, et à protéger les groupes vulnérables. Elle permettrait de maximiser l'incidence et d'obtenir des résultats plus durables. Les partenariats permettent aussi d'intégrer les approches préconisant la prévention du crime par le développement social aux politiques et pratiques des organisations qui ont une incidence sur la sécurité des collectivités – dans des domaines comme l'application de la loi ou le logement social.

Composante — Connaissances

Cette composante reconnaît qu'à titre de courtier de connaissances, la SNPC peut accroître la capacité des collectivités à résoudre les problèmes locaux liés au crime et à la victimisation en faisant connaître les stratégies efficaces. On s'attend à ce que les renseignements recueillis éclairent les décisions essentielles des différents ordres de gouvernement concernant les politiques et programmes de prévention du crime et aident à accroître les connaissances applicables à l'intégration des approches de PCDS.



Les flèches entre les résultats immédiats et intermédiaires représentent l'impulsion.

Activités

- ***Financement et soutien des initiatives de prévention du crime*** — Financement et soutien global du développement et de la mise en œuvre des projets de prévention du crime. Cette activité englobe toute la gamme de processus, allant de la demande de propositions (ateliers sur la rédaction de propositions et présentations), au soutien de la mise en œuvre, la surveillance et l'évaluation de projets retenus, après l'approbation du financement. Une des activités clés de cette composante de la Stratégie est la collecte et la surveillance des données sur les projets par le biais du Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC) du CNPC.
- ***Engagement, participation et coordination avec les intervenants clés*** — Cette activité met l'accent sur le développement et la mise en œuvre des mécanismes et procédures qui facilitent et guident la coordination globale de la Stratégie renouvelée. Elle propose divers moyens de recevoir et de partager l'information avec les partenaires actuels et les nouveaux partenaires, en plus d'appuyer le partage de nouvelles initiatives intégrées de prévention du crime.
- ***Acquisition, interprétation et échange des connaissances*** — Cette activité tourne autour de l'acquisition et du partage des connaissances utiles ou pratiques. Elle intègre l'information découlant de l'analyse des pratiques prometteuses financées par la SNPC, des études universitaires et des initiatives émergentes de prévention du crime aux niveaux national et international. Elle aide la SNPC à devenir un courtier de connaissances et un champion des solutions fondées sur des données probantes pour les problèmes de sécurité communautaire. Cette activité se concentre sur l'élaboration de produits et de mécanismes devant faciliter cet échange de connaissances. Elle appuie également la mise au point d'outils censés éclairer la politique.

Ensemble, ces trois secteurs d'activité produisent les extrants définis.

Extrants

- ***Aide financière et technique*** — La mise en œuvre de ces procédures générera un éventail de produits connexes : acquisition de compétences axées sur la collectivité et sur l'échange d'information grâce à des outils et à des séances; présentation de propositions de financement, plans d'évaluation de projets, ententes officielles écrites concernant l'exécution des projets, mise en œuvre de divers projets communautaires, production de rapports de projet (provisaires et définitifs) et de produits dérivés de projets.
- ***Ententes formelles, partenariats et réseaux*** — Divers mécanismes concrets et partenariats stratégiques sont créés afin d'établir et de maintenir des orientations claires et d'assurer une coordination efficace de la Stratégie. Mentionnons notamment les plans de coordination stratégiques, les ententes de partenariat, les comités ayant des rôles et des responsabilités bien définis, les liens avec les partenaires et d'autres intervenants, ainsi que les liens entre le CNPC et SPPCC. L'information obtenue par le biais de ces partenariats sert à intégrer et à améliorer la coordination dans les milieux de prévention du crime.
- ***Produits et mécanismes à l'appui des connaissances*** — Rassembler les connaissances existantes sur les enjeux pertinents et les solutions actuelles en ce qui concerne la prévention du crime et de la victimisation, et la PCDS. Cet extrait facilite l'analyse, la synthèse et l'intégration des nouvelles connaissances et des résultats obtenus grâce aux efforts de financement de la Stratégie. Les différentes sources d'information intégrées sont partagées à l'échelle locale et nationale au moyen de divers mécanismes d'échange et de diffusion des connaissances. Par exemple, des fiches d'information, des numéros de téléphone sans frais, des produits destinés aux médias, des publications et des documents d'opinion, de même que des séminaires, des forums, des outils de partenaires, des brochures et des cas de réussite.

Résultats

Résultats immédiats

- ***Rôle rehaussé de chef de file, de facilitateur et d'éducateur dans la prévention du crime*** — Le financement et le soutien du Renouvellement de la Stratégie visent principalement à s'assurer qu'il existe des liens inhérents entre la nature des projets financés et les problèmes actuels de criminalité et de victimisation, compte tenu des disparités régionales. Cela permet à la Stratégie d'établir des priorités dans le but de régler les problèmes émergents grâce à ses mécanismes de financement et de soutien. Les leçons apprises (en conséquence du financement et du soutien des projets) aideront à mieux soutenir la mise au point d'outils, de ressources et de modèles appropriés qui accroîtront la capacité de la collectivité à lutter efficacement contre le crime et la victimisation à l'échelle locale.
- ***Augmentation du nombre de partenariats complets et stratégiques*** — La complexité des facteurs de risque et de protection entourant la prévention du crime nécessite l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de coordination efficaces conçus pour faciliter le partenariat et le partage de l'information entre les intervenants. Une caractéristique clé d'une initiative efficace de prévention du crime est un modèle qui rassemble de multiples intervenants travaillant ensemble de façon intégrée à la prévention du crime.
- ***Connaissance améliorée des approches efficaces en matière de prévention du crime*** — L'information dérivée des trois composantes de base du RSNPC (interventions communautaires, partenariats et connaissances) contribuera dans une grande mesure à mieux comprendre les approches efficaces et efficientes de prévention du crime. Les leçons apprises dans le cadre du processus de collecte, d'interprétation et d'échange des connaissances aideront à mieux soutenir la mise au point d'outils, de ressources et de modèles appropriés qui accroîtront la capacité de la collectivité à lutter efficacement contre le crime et la victimisation à l'échelle locale.

Résultats intermédiaires

- ***Capacité accrue de prévenir le crime et la victimisation à l'échelle locale*** — Une plus grande disponibilité des ressources et outils appropriés de prévention du crime aidera la collectivité à mieux comprendre ce qu'il faut faire pour lutter efficacement contre le crime et la victimisation au niveau local. Les collectivités seront donc plus aptes et plus disposées à participer à part entière aux efforts de prévention du crime.
- ***Amélioration des partenariats complets aux fins d'une prévention du crime efficace*** — En forgeant des partenariats clés, la Stratégie nationale est en mesure de cerner les possibilités de collaboration aux efforts visant à protéger les collectivités contre le crime. De même, une meilleure compréhension du rôle joué par le gouvernement fédéral dans la prévention du crime et l'intégration des connaissances fondées sur des données probantes dérivées des efforts de recherche et d'évaluation de la SNPC aideront la Stratégie à mieux intégrer les leçons apprises à l'élaboration et au soutien des politiques et programmes globaux de prévention du crime.
- ***Meilleure intégration des politiques et pratiques de prévention du crime fondées sur des données probantes*** — Intégration et connaissance accrues des approches efficaces de prévention du crime au sein du public, du secteur privé et des groupes communautaires — y compris les mesures à prendre, la meilleure façon de procéder, les outils ou ressources disponibles et les partenaires à contacter pour obtenir les résultats voulus. Cela apportera une importante contribution à l'intégration des pratiques efficaces de prévention du crime.

Résultat ultime

- *Sécurité communautaire accrue* — La participation de tous les intervenants clés à l'élaboration et à la mise en œuvre de pratiques efficaces de prévention du crime, guidée par des partenariats stratégiques, les politiques et recommandations fondées sur les connaissances, ainsi qu'une meilleure compréhension et un soutien accru de la PCDS aideront en fin de compte à accroître la sécurité des collectivités canadiennes.

3.4 Responsabilités

Avec le renouvellement, la SNPC continuera de mettre l'accent sur la reddition de comptes et sur le renforcement de la capacité à mesurer les résultats des projets et à faire rapport ensuite pour ce qui est des trois programmes de subvention et contribution. Le directeur exécutif du CNPC est responsable de la réussite globale de la composante CNPC qui s'inscrit en fait dans la SNPC. Les directeurs responsables d'une composante précise de la Stratégie nationale rendent compte au directeur exécutif du CNPC.

En ce qui a trait à la gestion de programme, le CNPC à Ottawa est responsable de l'ensemble du programme et de l'orientation stratégique des éléments concernant le CNPC dans le cadre du RSNPC et offre de l'orientation fonctionnelle aux bureaux régionaux du CNPC (à l'élaboration d'outils de travail, p. ex., des trousse de demande, des modèles de rapports finaux, des cadres stratégiques et le Plan stratégique de la SNPC).

Un élément clé de la composante CNPC du RSNPC constitue le caractère régional d'un certain nombre d'activités de financement. Par conséquent, un Comité de gestion mixte/comité consultatif communautaire est en place dans chaque province/territoire. Ce comité, en collaboration avec son représentant du CNPC respectif, assume la responsabilité première en ce qui a trait à la détermination des besoins régionaux (dans le

respect des priorités du RNSPC) et l'examen menant à une sélection des projets qui conviennent le mieux, parmi les propositions soumises.

Les bureaux régionaux du CNPC sont chargés de donner de l'orientation et des conseils au personnel du CNPC local relativement aux questions liées à l'exécution des programmes à l'échelle régionale, en plus d'effectuer une liaison auprès des représentants provinciaux/territoriaux. Il faut noter que la liaison auprès des représentants provinciaux/territoriaux peut également être effectuée par le CNPC d'Ottawa.

Le principal mécanisme de responsabilisation constitue la mise en œuvre et le suivi du CIRV en fonction des exigences définies en ce qui a trait à la gestion du rendement, à l'évaluation et à l'établissement de rapports relativement au RSNPC. Durant la période de financement, des ajustements peuvent être apportés aux diverses activités de surveillance, de mesure et d'évaluation du rendement pour en assurer l'utilité en matière de collecte de renseignements. Par conséquent, le CIRV est en fait un document évolutif qui doit être ajusté adéquatement et exactement en vue de refléter les progrès réalisés dans le cadre de la collecte des renseignements les plus appropriés.

Le CNPC à Ottawa est responsable de la conception et de la mise en œuvre du CIRV. Il aura également la responsabilité d'analyser les résultats du RSNPC. Toutefois, tous les bureaux du CNPC seront chargés de protéger l'intégrité des renseignements. Enfin, le RSNPC est doté d'un système utile à l'organisation et à la gestion des projets variés et concurrents. Ce système, appelé Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC), contribue à la gestion des propositions de projet et au financement des projets retenus (p. ex., sommaire, rapport d'avancement, rapport final et renseignements financiers).

Une mise en œuvre réussie du RSNPC repose aussi considérablement sur la participation d'un certain nombre d'intervenants clés, notamment le Groupe de travail interministériel, des tables rondes avec des parties concernées et des comités d'examen. Le CNPC a également conclu des partenariats avec des ONG et des entreprises du secteur

privé, en plus d'avoir établi et maintenu des réseaux internationaux ainsi que des partenariats.

La section 4, Évaluation et gestion du risque – synthèse, présente un aperçu des éléments qui peuvent avoir une incidence sur la capacité du CNPC de mener à bien le RSNPC ou de faire rapport sur son rendement. Alors que la Stratégie de mesure du rendement à la section 5 précise les objectifs en matière de rendement, la section 5.4 présente une liste détaillée des Engagements relatifs à la production de rapports.

4. **Évaluation et gestion du risque – synthèse**

La définition du risque du SCT a été utilisée pour déterminer les secteurs de risque clés dans le cadre du RSNPC :

« Le risque se rapporte à l'incertitude qui entoure des événements et des résultats futurs. Il est l'expression de la probabilité et de l'incidence d'un événement susceptible d'influencer l'atteinte des objectifs de l'organisation ». ¹⁰

Les défis qui accompagnent la mise en œuvre du RSNPC contribuent à l'obtention d'un niveau de risque résiduel global moyen ou faible. La présente synthèse de l'évaluation et de la gestion du risque vise à s'assurer que les fonctionnaires du CNPC disposent d'une information pertinente, exacte et de portée suffisante pour permettre un processus décisionnel adéquat. L'évaluation du risque a pour but de faciliter le suivi, la surveillance et la production de rapports en matière de risque, et elle représente pour les gestionnaires et le personnel un moyen de comprendre les risques particuliers pouvant influencer sur la réalisation des objectifs du RSNPC énumérés ci-après :

- accroître les interventions communautaires durables;
- développer et partager les connaissances sur les stratégies de prévention du crime;
- coordonner le soutien à niveaux multiples des efforts de prévention du crime.

¹⁰ (SCT, *Cadre de gestion intégrée du risque*, 2001. page 5

4.1 Risques clés, mesures d'atténuation existantes et stratégies supplémentaires

En utilisant la définition qui précède, on a pu cibler trois catégories de risques afin d'établir un cadre facilitant la détermination des risques résiduels associés à la mise en œuvre du RSNPC. Les risques stratégiques, les risques opérationnels et les risques liés aux projets ont orienté la conception du cadre d'évaluation et de gestion du risque.

Méthodologie

La méthodologie décrite ci-après a été appliquée dans le cadre de l'exercice de détermination des risques. Veuillez consulter l'annexe B – Fiche d'information sur le risque de SPPCC, l'annexe C, qui définit les catégories et sous-catégories du risque, et l'annexe D – Mesures liées à la probabilité, aux retombées et à la classification globale du risque, de même que l'annexe E, la Grille de la gestion du risque de SPPCC, qui est utilisée pour déterminer le risque résiduel.

Étape 1 Déterminer les risques clés (c.-à-d. les risques stratégiques, les risques opérationnels et les risques liés aux projets) au moyen d'exemples concrets du RSNPC.

Étape 2 Relever les mesures existantes d'atténuation des risques clés.

Avant de déterminer la probabilité et les répercussions des secteurs de risque clés, il faut prendre en compte les mesures d'atténuation existantes.

Étape 3 Évaluer la probabilité qu'un risque survienne pendant la durée de vie des conditions du renouvellement de la Stratégie.

Étape 4 Déterminer les répercussions du risque s'il se concrétise.

Étape 5 Établir la classification initiale des risques à l'aide de la Grille de la gestion du risque (élevé, important, modéré, faible).

Le résultat initial concernant le risque représente une estimation du risque découlant de la prise en compte des mesures d'atténuation.

Étape 6 Arrêter des stratégies supplémentaires permettant d'atténuer davantage le risque.

Étape 7 Déterminer le résultat global de risque résiduel au moyen de la Grille de la gestion du risque.

Cette méthodologie a permis de définir 15 risques au total. Le tableau 2 offre une synthèse détaillée de l'évaluation et de la gestion du risque, et indique les stratégies d'atténuation existantes ainsi que les stratégies supplémentaires proposées pour gérer le risque résiduel.

Tableau 2 Évaluation et gestion du risque – synthèse

Catégorie	Risque	Stratégies d'atténuation existantes	Évaluation		Résultat du risque	Stratégie supplémentaire requise	Responsabilité	Résultat global de risque résiduel
			Probabilité	Retombées				
Risques stratégiques	1. Ressources humaines du CNPC (environ 65 % des employés ne sont pas permanents).	Personnes prioritaires du plan stratégique du CNPC.	Probable	Élevées	Élevé	Stratégie des ressources humaines de SPPCC pour le CNPC.	Ressources humaines de SPPCC.	Important
	2. Réaffectation des fonds fédéraux ou gels des dépenses.	Exercice d'établissement des priorités de l'équipe de gestion du CNPC.	Possible	Élevées	Élevé	Exercice d'établissement des priorités de SPPCC.	Équipe de gestion du CNPC.	Important
	3. Réaffectation des fonds et du personnel de SPPCC en cas de catastrophe nationale.	Exercice d'établissement de la gestion du CNPC.	Improbable	Élevées	Élevé	Plan d'action de SPPCC. Stratégie du CNPC en matière de communication.	Équipe de gestion du CNPC.	Important
	4. Capacité de la SNPC à diriger une approche horizontale de grande portée ou à y participer.	Ébauche d'un cadre stratégique. Plan stratégique de la SNPC.	Probable	Élevées	Élevé	Mise en œuvre des lignes directrices ou des principes sous forme de document stratégique menant à l'élaboration d'une stratégie sur mesure pour participer à des approches horizontales sélectionnées.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Important
	5. Risque d'un partage inefficace des connaissances acquises dans le cadre de la SNPC.	Acquisition de connaissances dans les secteurs d'intervention prioritaires du plan stratégique. Éducation du public.	Probable	Élevées	Élevé	Stratégie de gestion des connaissances de la SNPC. Réalignement en fonction de trois volets de financement.	Section de l'EPP et de l'Évaluation. Section des PRGC.	Important

	6. Crimes(s) grave(s) détournant le soutien du public et le financement gouvernemental des approches primaires et secondaires en matière de prévention du crime.	Produits concernant la promotion de la SNPC, l'éducation et les connaissances, visant à accroître la sensibilisation et le soutien à l'égard de la PCDS.	Improbable	Faibles	Faible	Examen de la stratégie actuelle d'atténuation afin de déterminer sa pertinence continue ou la nécessité d'apporter des ajustements.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Faible
--	--	--	------------	---------	--------	---	--------------------------------------	--------

Catégories	Risque	Stratégies d'atténuation existantes	Évaluation		Résultat du risque	Stratégie supplémentaire requise	Responsabilité	Résultat global de risque résiduel
			Probabilité	Retombées				
Risques opérationnels	7. Le grand nombre de facteurs de risque et leur complexité ont une incidence sur l'empressement de la collectivité à mettre en œuvre des initiatives de prévention du crime.	Ateliers. Présentations.	Probable	Élevées	Élevé	Élaboration d'une approche sur mesure visant à augmenter la capacité des collectivités. Accent mis sur un nombre limité de questions.	Section de l'EPP et de l'Évaluation. Section des opérations régionales.	Important
	8. Financement communautaire (il faut s'assurer que les projets financés contribuent à l'atteinte des objectifs de la SNPC).	Modalités. Trousse de mise en œuvre normalisées.	Improbable	Élevées	Important	Stratégies de financement intégrées Stratégie de gestion des connaissances Financement pluriannuel	Section de l'EPP et de l'Évaluation. Section des PRGC.	Modéré
	9. Capacité de répondre aux demandes de financement communautaire en temps opportun.	Trousse de mise en œuvre normalisée. Lignes directrices claires relatives aux recommandations.	Possible	Modérées	Important	Vérification régulière du processus de demande, d'examen, de recommandation et d'approbation.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Modéré
	10. Capacité d'offrir de façon efficace, efficiente et cohérente la Stratégie renouvelée à l'échelle du pays.	Formation du personnel. Atelier du CNPC. Plan stratégique du CNPC.	Improbable	Faibles	Faible	Gestion au moyen de la formation courante du personnel. Normalisation des produits de prestation.	Section des opérations régionales. Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Faible
	11. Gestion financière des subventions et des contributions.	Politique sur les paiements de transfert. Modalités du CNPC.	Possible	Modérées	Important	Formation ou éducation régulière du personnel.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Faible
	12. Capacité de susciter efficacement la participation du secteur privé à la SNPC.	Programme d'intervention des entreprises.	Possible	Faibles	Modéré	FAPC pour la stratégie en matière de participation des entreprises.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Faible

Catégories	Risque	Stratégies d'atténuation existantes	Évaluation		Résultat du risque	Stratégie supplémentaire requise	Responsabilité	Résultat global de risque résiduel
			Probabilité	Retombées				
Risques liés aux projets	13. Mauvaise compréhension possible des rôles du CGM/CCC dans le cadre du RSNPC.	Partenariats actuels.	Possible	Élevées	Élevé	Nouveaux partenariats. Sensibilisation au rôle du CGM/CCC.	Section des opérations régionales. Section des opérations régionales.	Modéré
	14. Nouvelles propositions de financement de la part de collectivités ne cadrant pas avec les nouveaux volets de financement.	Nouvelles modalités. Produits et outils existants.	Possible	Modérées	Important	Avis public. Mise à jour du site Web. Actualisation des produits et des outils existants. Élaboration de nouveaux outils et produits.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Faible
	15. Rationalisation des programmes de financement de l'élargissement de la phase II en fonction des programmes de la Stratégie renouvelée.	Groupes de travail sur la transition. Nouveau mandat.	Possible	Modérées	Important	Avis public. Mise à jour du site Web. Actualisation des produits et des outils existants. Élaboration de nouveaux outils et produits. Transition vers de nouvelles modalités.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.	Faible

5. Mesure du rendement, plan d'évaluation, vérification interne et vérification auprès des bénéficiaires, et rôles et responsabilités liés à la gestion de programme

La présente section offre un guide détaillé des activités continues de mesure du rendement et d'évaluation qui contribueront à une gestion efficace du programme et à la responsabilisation. En outre, on y aborde la question des plans de vérification interne et des bénéficiaires. C'est par une combinaison de ces trois activités que les gestionnaires de programme et le personnel de la SNPC peuvent surveiller le rendement et déterminer l'efficacité et l'efficacit  du RSNPC.

5.1 Strat gie de mesure du rendement – tableau 3

Question relative au rendement (extrait)	Indicateurs de rendement	Source des donn�es/ m�thode de collecte	Responsabilit�	Moment		
				En cours	Progr�s	R�sultat
Aide financi�re et technique	Nombre de subventions, de contributions et de march�s.	SGISC. SAP.	Section de l'EPP et de l'�valuation.		√	√
	Nombre d'outils et de ressources pour la mise en application des programmes/politiques.	Guides de demande. Gabarits de rapport final. Formation du personnel.	Section de l'EPP et de l'�valuation. Section des PRGC.		√	√
	Nombre d'ateliers, de conf�rences et de pr�sentations offerts par le personnel.	Planification des effectifs et rapports sur les activit�s.	Section de l'EPP et de l'�valuation. Section des op�rations r�gionales.		√	√
Ententes formelles, partenariats et r�seaux.	Nombre de protocoles et de lettres d'entente, de partenariats et de r�seaux.	Dossiers du CNPC. Rapports annuels.	Section de l'EPP et de l'�valuation. Section des op�rations r�gionales.		√	√
	Nombre de comit�s dans lesquels le personnel du CNPC sont des membres actifs.	Dossiers du CNPC. Rapports annuels.	Section de l'EPP et de l'�valuation. Section des op�rations r�gionales.		√	√
Produits et m�canismes � l'appui des connaissances.	Existence d'une strat�gie de gestion des connaissances.	Dossiers du CNPC. Rapports annuels.	Section de l'EPP et de l'�valuation. Section des op�rations r�gionales.		√	√
	Nombre de produits con�us pour soutenir l'�ducation du public et du personnel.	Dossiers du CNPC. Rapports annuels.	Section de l'EPP et de l'�valuation. Section des op�rations r�gionales.		√	√

Question relative au rendement (extrait)	Indicateurs de rendement	Source des données/ méthode de collecte	Responsabilité	Moment		
				En cours	Progrès	Résultat
	Existence de gabarits normalisés de rapport final sur le financement pour chacun des trois volets de financement.	Dossiers du CNPC.	Section de l'EPP et de l'Évaluation.		√	√
	Existence d'une stratégie normalisée d'évaluation pour chacun des trois volets de financement.	Dossiers du CNPC.	Section des PRGC.		√	√

Question relative au rendement (résultat immédiat)	Indicateurs de rendement	Source des données/ méthode de collecte	Responsabilité	Moment		
				En cours	Progrès	Résultat
Connaissance améliorée des approches efficaces de prévention du crime.	Élaboration d'un résumé des bonnes pratiques et des pratiques prometteuses fondées sur les expériences et la recherche actuelles en matière de prévention du crime.	Examen du dossier de projet. Exercice d'extraction de données particulières. Analyse documentaire.	Section de l'EPP et de l'Évaluation. Section des opérations régionales Section des PRGC	√	√	√
	Preuve que les décisions en matière de financement de projet s'appuient sur les connaissances actuelles au sujet des approches efficaces en matière de prévention du crime.	Examen du dossier de projet. Stratégie liée aux connaissances Rapports du comité d'examen	Section de l'EPP et de l'Évaluation. Section des opérations régionales Section des PRGC	√	√	√
Augmentation du nombre de partenariats complets et stratégiques.	Preuve d'une collaboration accrue avec les partenaires du domaine de la prévention du crime ainsi que le continuum de services de sécurité publique.	SGISC. Interviews des informateurs clés. Études spéciales Dossiers du FSPCC	Coordonnateur de l'ICI. Section de l'EPP et de l'Évaluation.	√	√	√
	Nombre accru de partenariats avec les secteurs public, privé et bénévole dans le cadre d'initiatives complètes.	Examen des dossiers de l'ICI Étude spéciale	Coordonnateur de l'ICI. Section de l'EPP et de l'Évaluation.	√	√	√
Rôle rehaussé de chef de file, de facilitateur et d'éducateur dans la prévention du crime.	Preuve que le CNPC a influencé les efforts déployés en matière de prévention du crime à l'échelle locale, nationale et internationale.	Examens des dossiers Protocoles d'entente Stratégie liée aux connaissances	Section des opérations régionales. Section des PRGC.	√	√	√
	Sensibilisation accrue à la prévention du crime par le développement social à titre d'approche efficace visant à lutter contre la criminalité et la victimisation.	Sondage public Analyse des médias Sondage du CNPC	Section de l'EPP et de l'Évaluation. Section des opérations régionales.	√	√	√

Question relative au rendement (résultat immédiat)	Indicateurs de rendement	Source des données/ méthode de collecte	Responsabilité	Moment		
				En cours	Progrès	Résultat
Question relative au rendement (résultat intermédiaire)	Indicateurs de rendement	Source des données/ méthode de collecte	Responsabilité	Moment		
				En cours	Progrès	Résultat
Capacité accrue de prévenir le crime et la victimisation.	Preuve que la capacité communautaire s'est accrue grâce aux programmes, aux outils, aux politiques et aux connaissances du CNPC.	Échelle d'évaluation de la capacité communautaire Examen des dossiers Étude secondaire	Section de l'EPP et de l'Évaluation Section des opérations régionales		√	
	Preuve que les activités de prévention du crime se poursuivent au-delà de la participation et du soutien du CNPC.	Interviews avec les bénéficiaires Suivi des sondages	Section de l'EPP et de l'Évaluation Section des opérations régionales	√	√	
Amélioration des partenariats complets aux fins d'une prévention du crime efficace.	Preuve que l'approche communautaire complète dirigée par le CNPC donne des résultats mesurables.	Interviews des informateurs clés. Examen des dossiers. Rapports de l'ICI.	Section de l'EPP et de l'Évaluation Section des opérations régionales Section des PRGC Coordonnateur de l'ICI.	√	√	√
	Preuve que le CNPC donne son appui et contribue aux initiatives communautaires complètes dirigées par d'autres, et que ce soutien a contribué à la conception de mesures efficaces de prévention du crime.	Interviews des informateurs clés Examen des dossiers Rapports de l'ICI	Section de l'EPP et de l'Évaluation Section des opérations régionales Section des PRGC	√	√	√
Meilleure intégration de la prévention du crime fondée sur les données probantes aux politiques et pratiques.	Mesure dans laquelle les approches de prévention du crime fondées sur les données probantes sont reflétées par les politiques en place, grâce au leadership du CNPC.	Informateurs clés Étude secondaire	Section de l'EPP et de l'Évaluation Section des opérations régionales Section des PRGC			√

Question relative au rendement (résultat immédiat)	Indicateurs de rendement	Source des données/ méthode de collecte	Responsabilité	Moment		
				En cours	Progrès	Résultat
	Mesure dans laquelle les approches de prévention du crime fondées sur les données probantes sont reflétées par les pratiques en place, grâce au leadership du CNPC.	Informateurs clés Étude secondaire Examen des dossiers	Section de l'EPP et de l'Évaluation Section des opérations régionales Section des PRGC		√	

Question relative au rendement (résultat final)	Indicateurs de rendement	Source des données/ méthode de collecte	Responsabilité	Moment		
				En cours	Progrès	Résultat
Sécurité communautaire accrue.	Sentiment de sécurité éprouvé par le public dans les collectivités où le CNPC a investi massivement.	Enquêtes d'opinion publique. Études spéciales.	Section des PRGC Section de l'EPP et de l'Évaluation		√	√
	Taux de criminalité et de victimisation des collectivités sur lesquelles le CNPC a axé principalement ses efforts.	Profils statistiques sur la criminalité par collectivité Études longitudinales Statistiques uniformes sur la criminalité. Sondages sur la victimisation. Études du CCSJ parrainées par le CNPC.	Section des PRGC Section de l'EPP et de l'Évaluation	√	√	√

5.2 Plan d'évaluation

La présente section donne un aperçu de la gamme des enjeux et questions liés à l'évaluation et qui orientent la fonction d'évaluation du RSNPC. Ces enjeux et questions, qui sont étudiés et présentés ci-après, englobent trois grands thèmes évaluatifs : la pertinence, le succès, ainsi que l'efficacité par rapport aux coûts et les solutions de remplacement. Chaque thème est brièvement décrit ci-dessous, puis est corrélé aux questions clés et aux calendriers en matière d'évaluation. Les questions du Comité d'examen des dépenses sont incluses dans le plan d'évaluation.

Pertinence

Au nombre des questions liées à la pertinence, on compte celles portant sur la pertinence continue des objectifs et des motivations de la SNPC. L'étude de la pertinence continue englobe une évaluation de la relation logique unissant les activités de la SNPC et les résultats attendus, c'est-à-dire le caractère adéquat du niveau actuel des ressources affectées.

Succès

Les questions liées au succès ont trait aux résultats découlant des activités de la SNPC et à la mesure dans laquelle ils ont permis d'atteindre les objectifs attendus. Dans cette catégorie, les questions liées à l'évaluation concerneront particulièrement la mesure dans laquelle les résultats attendus (déterminés dans le modèle logique de la section 3) ont été atteints au moyen des activités de la SNPC. Bon nombre des données servant à évaluer le « succès » découleront du mécanisme continu de suivi et de mesure du rendement.

Une mesure clé du « succès » du renouvellement consistera à évaluer les progrès ou améliorations constatés par la SNPC dans un certain nombre de domaines clés. Les quatre résultats immédiats représenteront les domaines clés pour la mesure du « progrès » dans le cadre du RSNPC. Il est possible d'anticiper et de mesurer les résultats immédiats dans les deux ou trois premières années.

On pourra acquérir la capacité de mesurer efficacement le progrès accompli au regard de ces résultats immédiats particuliers en utilisant et en intégrant des études spéciales et les résultats d'un rapport d'étape produit la deuxième année.

Toutefois, il importe de garder à l'esprit que les résultats intermédiaires et finaux ne peuvent normalement être mesurés que quelque temps après la fin de la période de financement de la SNPC. Veuillez noter que deux résultats intermédiaires attendus déterminés durant l'élargissement de la phase II sont toujours pertinents durant la phase de renouvellement, à savoir « la capacité communautaire accrue de prévenir la criminalité et la victimisation » et « une meilleure intégration de la prévention du crime fondée sur des données probantes aux politiques et pratiques en place ». En outre, le résultat ultime qui vise à « accroître la sûreté des collectivités » fait également l'objet d'un report à la période de renouvellement. La Stratégie nationale continuera donc d'assurer le suivi des progrès relativement à ces résultats visés et d'en faire rapport.

Efficacité par rapport aux coûts et solutions de remplacement

Ces questions traitent de l'efficacité de la SNPC par rapport aux coûts et s'intéressent aux solutions de remplacement qui permettraient d'atteindre les mêmes résultats de façon plus économique ou efficiente.

Le tableau 4 indique les divers enjeux, questions, exigences en fait de données et stratégies de collecte de données relativement au travail d'évaluation et aux sources de renseignements nécessaires pour l'estimation.

Enjeux et questions concernant l'évaluation – tableau 4

<i>QUESTIONS LIÉES À LA PERTINENCE</i>				
Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
1. Dans quelle mesure les objectifs du renouvellement de la Stratégie nationale continuent-ils d'être pertinents?	<input type="checkbox"/> Niveau de soutien du public et des intervenants pour le rôle de leader assumé par le fédéral dans le domaine de la prévention du crime. <input type="checkbox"/> Les intervenants ont l'impression que les objectifs visés par le RSNPC conservent leur pertinence.	Examen des documents et des dossiers <input type="checkbox"/> Politiques et initiatives fédérales-provinciales-territoriales de prévention du crime. <input type="checkbox"/> Dossiers et documents de la SNPC du CNPC. Sondages <input type="checkbox"/> Enquête d'opinion publique. <input type="checkbox"/> Sondage auprès des intervenants. Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants.	✓	✓

* À inclure dans le rapport d'étape (fin de la deuxième année – mars 2007).

** À inclure dans le rapport sur les résultats (fin de la cinquième année – mars 2010).

QUESTIONS LIÉES À LA PERTINENCE

Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
2. Dans quelle mesure les objectifs du renouvellement de la Stratégie nationale sont-ils conformes aux priorités gouvernementales?	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contribution du renouvellement de la SNPC aux résultats stratégiques de la Sécurité publique et de la Protection civile. <input type="checkbox"/> Établissement du besoin d'une intégration continue des activités gouvernementales dans le domaine de la prévention du crime. 	Examen des documents et des dossiers <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Structure de gestion des ressources et des résultats de SPPCC. <input type="checkbox"/> Architecture d'activités des programmes de SPPCC. <input type="checkbox"/> Rapport de SPPCC sur les plans et priorités; rapports de rendement ministériel. Interviews des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC <input type="checkbox"/> Gestion de SPPCC. 	✓	✓

CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMME				
Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
1. Dans quelle mesure la Stratégie nationale renouvelée dispose-t-elle des <u>ressources</u> appropriées pour atteindre ses objectifs?	<input type="checkbox"/> Nature des affectations et des demandes de ressources. <input type="checkbox"/> Détermination du caractère approprié de l'affectation actuelle des ressources (budget des services votés et somme de 30 millions pour l'amélioration du renouvellement).	Examen des documents et des dossiers <input type="checkbox"/> Documents opérationnels et données administratives. Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Comités et groupes de travail de la Stratégie nationale.	✓	✓
2. Dans quelle mesure la Stratégie nationale renouvelée est-elle adéquatement <u>organisée</u> en vue d'atteindre ses objectifs?	<input type="checkbox"/> Nature des responsabilités et rôles respectifs. <input type="checkbox"/> Degré de soutien pour la structure organisationnelle et les responsabilités et rôles respectifs.	Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comités et groupes de travail. Examen des documents et des dossiers <input type="checkbox"/> Documents et dossiers opérationnels et administratifs. <input type="checkbox"/> Dossiers et documents de la SNPC. <input type="checkbox"/> Vérification de gestion.	✓	✓

* À inclure dans le rapport d'étape (fin de la deuxième année – mars 2007).

** À inclure dans le rapport sur les résultats (fin de la cinquième année – mars 2010).

CONCEPTION ET PRESTATION DE PROGRAMME

Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
3. Dispose-t-on de ressources et de processus efficaces, efficaces et normalisés à l'appui des objectifs de la Stratégie nationale renouvelée?	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Importance des outils, des ressources et des documents appropriés de la SNPC disponibles pour soutenir les collectivités (c.-à-d. documents d'éducation du public, documents de demandes de financement, gabarits de rapport final, stratégies d'évaluation du financement des programmes, etc.). <input type="checkbox"/> Importance de la formation offerte pour appuyer le personnel. 	Interviews des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion du personnel du CNPC <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC Examen des documents et des dossiers <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Dossiers des projets financés. 	✓	✓

Succès				
Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
1. Dans quelle mesure l'aide financière et technique a-t-elle contribué à rehausser le rôle de la Stratégie nationale en tant que chef de file, facilitateur ou éducateur?	<input type="checkbox"/> Renvois aux cadres de recherche, d'évaluation et de politique de la SNPC dans les politiques et les documents d'information pertinents en matière de prévention du crime et de développement social. <input type="checkbox"/> Demande de produits, d'outils et de ressources.	Surveillance continue Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupe de travail FPT. Groupe de travail interministériel <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Examen des documents et des dossiers <input type="checkbox"/> Politiques fédérales-provinciales-territoriales. <input type="checkbox"/> Procès-verbaux des réunions et rapports sur les consultations. Étude de référence		✓
2. Dans quelle mesure les ententes formelles, partenariats et réseaux ont-ils contribué à accroître les partenariats reliés à des initiatives complètes?	<input type="checkbox"/> Étendue de la collaboration avec les partenaires du domaine de la prévention du crime dans le cadre du continuum de services de sécurité publique. <input type="checkbox"/> Accroissement du nombre de partenariats avec les secteurs public, privé et bénévole dans le cadre d'initiatives complètes.	Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupe de travail FPT. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Examen des dossiers Étude de référence		✓

** À inclure dans le rapport sur les résultats (fin de la cinquième année – mars 2010).

* À inclure dans le rapport d'étape (fin de la deuxième année – mars 2007).

Succès				
Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
3. Dans quelle mesure les outils et mécanismes liés aux connaissances ont fait avancer les connaissances relatives aux approches efficaces en matière de prévention du crime?	<input type="checkbox"/> Évidence d'une sensibilisation accrue à « ce qui fonctionne » et aux « pratiques exemplaires » dans le domaine de la prévention du crime. <input type="checkbox"/> Compréhension commune et intégrée de ce que l'on entend par approches efficaces de prévention du crime.	Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. Examen des documents et des dossiers <input type="checkbox"/> Dossiers du CNPC. <input type="checkbox"/> Procès-verbaux des réunions et rapports sur les consultations. Sondage <input type="checkbox"/> Bénéficiaires de fonds Étude de référence	✓	✓

Succès				
Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
4. Dans quelle mesure le renouvellement de la Stratégie a-t-il contribué à l'accroissement de la capacité locale de prévenir le crime et la victimisation?	<input type="checkbox"/> Sensibilisation accrue auprès de la collectivité et des intervenants aux stratégies efficaces de prévention du crime. <input type="checkbox"/> Preuve que les modèles efficaces de prévention du crime sont en train d'être adoptés dans d'autres sites.	Surveillance continue Interviews des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupe de travail FPT. <input type="checkbox"/> Groupe de travail interministériel. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Examen des documents et des dossiers <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Documents de communication. <input type="checkbox"/> Analyse des citations. Sondage (sommatif uniquement) <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bénéficiaires et demandeurs de financement. <input type="checkbox"/> Enquête d'opinion publique. Étude de référence	✓	✓
5. Dans quelle mesure le renouvellement de la Stratégie nationale a-t-il contribué à améliorer les partenariats complets aux fins d'une prévention efficace du crime?	<input type="checkbox"/> Évidence de la participation de la SNPC dans des initiatives de prévention du crime recoupant plusieurs secteurs. <input type="checkbox"/> Évidence de l'existence d'un éventail de partenaires traditionnels et non traditionnels participant à des activités de prévention du crime. <input type="checkbox"/> Évidence d'un engagement actif des partenaires traditionnels ou non en ce qui a trait aux activités de prévention du crime (contributions en nature/financières à titre d'indicateur)	Interviews des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupe de travail FPT. <input type="checkbox"/> Groupe de travail interministériel. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Sondage <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bénéficiaires et demandeurs de financement. <input type="checkbox"/> Enquête d'opinion publique. Étude de référence	✓	✓

Succès				
Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
6. Dans quelle mesure le renouvellement de la Stratégie nationale a-t-il contribué à améliorer l'intégration de la prévention du crime fondée sur des données probantes aux politiques et pratiques déjà en place?	<input type="checkbox"/> Évidence d'une coordination en place pour combler les lacunes des activités de prévention du crime au sein, et entre, les trois paliers de gouvernement. <input type="checkbox"/> Importance des lacunes et des recoupements dans les activités de prévention du crime menées au sein des secteurs public, privé et public.	Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Personnel et direction du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupe de travail FPT. <input type="checkbox"/> Groupe de travail interministériel. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Examen de la documentation/des dossiers <input type="checkbox"/> Dossiers du CNPC		✓
7. Dans quelle mesure le renouvellement de la Stratégie nationale a-t-il contribué à améliorer la sécurité communautaire?	Évidence d'une compréhension et d'un soutien accrus à l'égard de la prévention du crime par l'entremise du développement social. Évidence d'une action communautaire guidée par des méthodes efficaces de prévention du crime. Preuve de l'existence de liens entre le RSNPC et les taux de criminalité et de victimisation à l'échelle des collectivités.	Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. Sondage <input type="checkbox"/> Bénéficiaires de financement. <input type="checkbox"/> Participants aux projets. Étude de référence		✓
8. Y a-t-il des répercussions imprévues (positives ou négatives) concernant la Stratégie nationale renouvelée de prévention du crime?	<input type="checkbox"/> Perceptions des gestionnaires. <input type="checkbox"/> Perceptions des intervenants et des bénéficiaires du financement.	<input type="checkbox"/> Interviews des gestionnaires du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Direction de SPPCC. <input type="checkbox"/> Interviews avec les intervenants et les bénéficiaires du financement	✓	✓

<i>Efficacité par rapport aux coûts et solutions de remplacement</i>				
Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
1. Le renouvellement de la Stratégie nationale a-t-il été mis en œuvre de façon efficace par rapport aux coûts?	<input type="checkbox"/> Coûts associés aux activités et aux extrants globaux et indépendants de la Stratégie. <input type="checkbox"/> Mesure dans laquelle les activités et les approches utilisées pour la mise en œuvre du renouvellement de la Stratégie sont rentables.	Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de la gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. Examen des documents et des dossiers <input type="checkbox"/> Dossiers et rapports opérationnels et administratifs. <input type="checkbox"/> Rapports d'évaluation sur les projets financés Vérification de la gestion <input type="checkbox"/> Examen des données financières et opérationnelles	✓	✓

** À inclure dans le rapport sur les résultats (fin de la cinquième année – mars 2010).

* À inclure dans le rapport d'étape (fin de la deuxième année – mars 2007).

Efficacité par rapport aux coûts et solutions de remplacement

Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
2. Existe-t-il des moyens plus efficaces d'atteindre les objectifs de la Stratégie nationale renouvelée de prévention du crime?	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Détermination des forces et des faiblesses de l'approche actuelle. <input type="checkbox"/> Comparaison avec d'autres programmes de financement et d'autres initiatives stratégiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. <input type="checkbox"/> Comparaison avec d'autres types d'intervention en matière de crime, de victimisation et de peur du crime. <input type="checkbox"/> Comparaison avec les stratégies nationales de prévention du crime d'autres pays. 	Examen des documents <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Documents et rapports relatifs à d'autres initiatives ou projets similaires (p. ex., le Royaume-Uni et l'Australie). Analyse documentaire Interviews des informateurs clés <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC <input type="checkbox"/> Groupes de travail de la Stratégie nationale. <input type="checkbox"/> GMC/CCC de la Stratégie nationale. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Sondage <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Bénéficiaires et demandeurs de financement. <input type="checkbox"/> Collectivité de la prévention du crime. 	✓	✓

Questions et indicateurs du Comité d'examen des dépenses

Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
1. Intérêt public – L'activité ou le programme continue-t-il de servir l'intérêt public?	<input type="checkbox"/> Mesure dans laquelle les activités et les approches utilisées pour la mise en œuvre de la Stratégie sont perçues comme étant efficaces par rapport aux coûts. <input type="checkbox"/> Détermination d'un besoin pour une intégration continue des activités gouvernementales dans le secteur de la prévention du crime.	Examen des documents <input type="checkbox"/> Documents et rapports relatifs à d'autres initiatives ou projets similaires. Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupes de travail de la Stratégie nationale. <input type="checkbox"/> GMC/CCC de la Stratégie nationale. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Sondage <input type="checkbox"/> Bénéficiaires et demandeurs de financement. <input type="checkbox"/> Collectivité de la prévention du crime.	✓	✓

** À inclure dans le rapport sur les résultats (fin de la cinquième année – mars 2010).

¹² *Guide du Cadre de vérification axé sur les risques (Guide CVAR)*, Secrétariat du Conseil du Trésor, 6 février 2004

Questions et indicateurs du Comité d'examen des dépenses

Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
2. Rôle du gouvernement – Le rôle du gouvernement dans ce programme ou cette activité de programme est-il légitime et nécessaire?	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mesure dans laquelle les intervenants et le grand public appuient l'exercice d'un leadership fédéral dans le domaine de la prévention du crime. <input type="checkbox"/> Les intervenants ont l'impression que les objectifs visés par le RSNPC conservent leur pertinence. 	<p>Examen des documents et des dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Politiques et initiatives fédérales, provinciales et territoriales en matière de prévention du crime. <input type="checkbox"/> Dossiers et documents du CNPC. <p>Sondages</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Enquête d'opinion publique. <input type="checkbox"/> Sondage auprès des intervenants. <p>Interviews des informateurs clés</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. 	✓	✓
9. Fédéralisme – Le rôle actuel du gouvernement est-il approprié ou faut-il songer à transférer le programme aux provinces?	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Établissement du besoin d'une intégration continue des activités gouvernementales dans le domaine de la prévention du crime. <input type="checkbox"/> Perception des gestionnaires du CNPC et de la GRC. 	<p>Interviews des informateurs clés</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Coprésidents du CGM/CCC. 	✓	✓

Questions et indicateurs du Comité d'examen des dépenses

Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
10. Partenariat – Quels programmes ou activités pourrait-on transférer en tout ou en partie au secteur privé ou au secteur bénévole?	<input type="checkbox"/> Perception des gestionnaires. <input type="checkbox"/> Perception du secteur privé et bénévole.	Interviews des informateurs clés <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Groupes de travail de la Stratégie nationale. <input type="checkbox"/> GMC/CCC de la Stratégie nationale. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. Sondage <input type="checkbox"/> Bénéficiaires et demandeurs de financement. <input type="checkbox"/> Collectivité de la prévention du crime.	✓	✓
11. Optimisation des ressources – L'argent des contribuables canadiens est-il utilisé de façon optimale?	<input type="checkbox"/> Comparaison avec d'autres programmes de financement et d'autres initiatives stratégiques des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que des gouvernements d'autres pays. <input type="checkbox"/> Comparaison avec d'autres types d'intervention en matière de crime, de victimisation et de peur du crime.	Examen des documents <input type="checkbox"/> Documents et rapports relatifs à d'autres initiatives ou projets similaires.	✓	✓

Questions et indicateurs du Comité d'examen des dépenses

Question	Indicateurs	Méthodes/source des données	Année 2*	Année 5**
12. Efficacité – Si le programme ou l'activité continue, comment peut-on en améliorer l'efficacité?	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Détermination des forces et des faiblesses de l'approche actuelle. <input type="checkbox"/> Degré de soutien pour la structure organisationnelle et les responsabilités et rôles respectifs 	<p>Interviews des informateurs clés</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> GMC/CCC de la Stratégie nationale. <input type="checkbox"/> Groupes d'intervenants. <p>Examen des documents et des dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Documents et dossiers opérationnels et administratifs. <input type="checkbox"/> Dossiers et documents de la SNPC. <p>Sondage</p> <p>Bénéficiaires et demandeurs de financement.</p> <p>Collectivité de la prévention du crime.</p>	✓	✓
13. Capacité financière – Peut-on se permettre financièrement l'ensemble des programmes et activités qui en résulte? Dans la négative, quels programmes ou activités devraient être abandonnés?	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Nature des affectations et des demandes de ressources. <input type="checkbox"/> Détermination du caractère approprié de l'affectation actuelle des ressources (budget des services votés et somme de 30 millions pour l'amélioration du renouvellement). 	<p>Examen des documents et des dossiers</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Documents opérationnels et données administratives. <p>Interviews des informateurs clés</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Équipe de gestion et personnel du CNPC. <input type="checkbox"/> Comité d'examen du FSPCC. <input type="checkbox"/> Comités et groupes de travail de la Stratégie nationale. 	✓	✓

5.3 Vérification interne et vérification auprès des bénéficiaires

Il incombe au personnel et aux gestionnaires de projet de faire un suivi constant de chaque projet pour que toutes les demandes d'information des bénéficiaires soient traitées et pour que toute difficulté rencontrée pendant la réalisation du projet soit résolue de façon efficace et en temps opportun.

Le fait de procéder régulièrement à un examen des progrès accomplis et des résultats obtenus dans le cadre des programmes de subvention et de contribution réduira les risques. L'ensemble des accords conclus et des paiements versés dans le cadre de chacun des trois programmes de financement seront conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* (articles 32, 33 et 34). La Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor du Canada doit être observée sans exception.

L'information recueillie permettra aux gestionnaires de programme du CNPC de réévaluer régulièrement les programmes de financement en contrôlant et en évaluant les risques et leurs variations au fur et à mesure que les projets arrivent à maturité et que des projets de nature différente sont approuvés.

5.3.1 Subventions et contributions

Les projets financés par une contribution, de même que ceux auxquels on accorde une subvention, seront évalués en fonction du Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification (CIRV) préparé pour le RSNPC. Les projets financés devraient comporter des résultats escomptés mesurables et clairement définis visant à contribuer à la réalisation des objectifs de la SNPC. Les bénéficiaires devront soumettre un ou plusieurs rapports détaillés portant sur divers aspects du projet, de sorte que le CNPC puisse évaluer la viabilité, les répercussions et l'utilité des activités financées. Les fonctionnaires responsables des programmes pourraient se rendre sur place pour se familiariser davantage avec les projets et avec les activités qui en découlent ainsi que pour suggérer des améliorations, s'il y a lieu.

5.3.2 Programmes de financement

Il existe trois programmes de financement dans le cadre du RSNPC. Il s'agit du **Fonds d'action pour la prévention du crime (FAPC)**, du **Fonds de recherche et de développement des connaissances (FRDC)** et du **Fonds des services policiers, correctionnels et communautaires (FSPCC)**. Dans le cadre de chacun de ces trois programmes, le financement sera versé en vertu d'accords de subvention ou de contribution.

Des modalités distinctes ont été rédigées pour les mécanismes de financement de chacun des programmes (subvention ou contribution). Chaque document expose les objectifs et les résultats escomptés de chacun des programmes, définit les types d'aide financière, les catégories de bénéficiaires, la période maximale de financement, les activités admissibles, les frais admissibles et non admissibles, les propositions ou demandes, les processus d'examen, la durée ou le financement maximal et les limites relatives au cumul. Consulter la présentation au Conseil du Trésor pour obtenir de plus amples renseignements sur les modalités de chaque programme.

5.3.2.1 Programmes de subvention

Dans le cadre des trois programmes, lorsqu'une subvention est utilisée comme mécanisme de financement, elle est versée sur réception d'une note de service signée l'autorisant et d'un rapport d'examen du dossier exhaustif indiquant que les modalités propres au programme de financement concerné ont été respectées. De plus, lorsque le versement de la subvention est réclamé, une lettre décrivant brièvement l'objectif lié à la subvention et les attentes du CNPC envers le bénéficiaire est envoyée à celui-ci. L'information sur les modalités de paiement et toute autre stipulation, dans le cas d'une subvention avec conditions, sont intégrées à la lettre. Bien que le suivi supplémentaire soit entièrement fonction des restrictions formulées dans la lettre concernant la subvention, le dépôt d'un rapport final constitue une exigence minimale. Les rapports d'étape ou d'avancement seront requis pour les projets bénéficiant de subventions considérables d'une durée supérieure à un an.

Si la situation du bénéficiaire de la subvention change, ou s'il semble que les conditions liées au projet ne soient pas respectées, tous les versements subséquents de la subvention seront suspendus jusqu'à ce qu'il soit déterminé que la situation est régularisée. Cependant, les plus petites subventions sont normalement payées en un seul versement; si un changement survient, un examen exhaustif sera nécessaire pour déterminer si des mesures de recouvrement sont justifiées, tel que mentionné au sous-alinéa 7.5.1(iii) de la Politique sur les paiements de transfert.

Une subvention sera payée en un seul versement. Cela dit, le Ministère peut toujours choisir d'effectuer une série de versements, selon les besoins de trésorerie du bénéficiaire.

5.3.2.2 Cadre de contrôle de la gestion : accords de contribution

Pour gérer les risques associés aux projets recevant une contribution, SPPCC suivra les étapes suivantes :

- veiller à ce que l'attention appropriée soit portée à la conception du programme, à ce que les résultats escomptés soient clairement définis et à ce que des indicateurs de rendement soient élaborés;
- faire en sorte que les décisions relatives au financement de projets reposent sur une évaluation rigoureuse de l'admissibilité des bénéficiaires, ainsi que sur les mérites du projet et sur la nécessité d'un financement gouvernemental;
- établir des pratiques de surveillance des projets en vue d'informer le Ministère de leur état d'avancement et de faire en sorte que les principaux produits livrables soient reçus;
- instaurer des contrôles financiers concernant les sorties de fonds pour s'assurer que les paiements ne sont versés qu'après une vérification minutieuse des demandes;
- procéder à des évaluations des programmes pour veiller à ce que les ressources consacrées à ces derniers soient optimisées.

Plus particulièrement, les accords feront l'objet d'un suivi et seront gérés à l'aide de divers mécanismes, processus et documents :

- une évaluation du risque axée sur le projet ou sur le bénéficiaire, qui sera réalisée au début de chaque projet en vue de déterminer la nécessité d'effectuer des vérifications auprès des bénéficiaires et de les planifier;
- un accord de contribution clair;
- des rapports financiers trimestriels;
- des rapports d'activité trimestriels concernant les projets;
- une évaluation indépendante des projets;
- des visites sur place effectuées par les agents de programme et les analystes de l'évaluation du CNPC;
- le dépôt d'information sur tous les enjeux liés aux projets dans les dossiers relatifs à ceux-ci;
- des réunions régulières du comité consultatif affecté au projet;
- du personnel supplémentaire du CNPC puisera dans le savoir-faire des régions pour soutenir les fonctionnaires responsables des programmes, s'il y a lieu.

Les paiements des contributions seront fondés sur les dépenses réelles ayant été effectuées à une date donnée et respectant les modalités de l'accord, ou sur les prévisions de trésorerie, en fonction de l'appendice B – *Versements de subventions et de paiements anticipés des contributions* de la Politique sur les paiements de transfert du Conseil du Trésor du Canada. À titre de partenaire financier, SPPCC verse des crédits en fonction du déficit accumulé par un projet. Plus précisément, SPPCC paie la moins élevée des sommes suivantes : les frais engagés approuvés par SPPCC, le déficit ou le montant de la contribution défini dans l'accord.

Les paiements effectués en vertu d'un accord de contribution font l'objet de vérifications à plusieurs stades. Les paiements provisoires sont versés sur approbation d'un état des revenus et dépenses (ERD) indiquant les frais engagés à une date donnée. Les paiements anticipés sont fondés sur une prévision de la trésorerie approuvée pour une période ultérieure faisant l'objet d'un ERD. Les retenues de garantie, n'excédant pas 20 %, ne sont versées qu'après qu'une vérification de l'ensemble des dépenses liées au projet. Le conseiller financier peut recommander le versement du paiement, mais les

fonctionnaires du CNPC responsables des programmes possèdent les pouvoirs ultimes en ce qui concerne le versement de tout paiement, étant donné qu'ils sont en mesure de déterminer si le bénéficiaire se conforme aux modalités de l'accord.

En effectuant le suivi des projets approuvés, les fonctionnaires responsables des programmes s'assureront que toutes les questions traitées, y compris celles qui ont été relevées pendant le processus de suivi financier, font l'objet d'une cueillette d'information, et que les renseignements recueillis sont réunis dans un rapport annexé au dossier. Le Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (base de données informatisée pour le suivi des projets) sera mis à jour de façon appropriée. Si on relève d'importants problèmes relatifs à la contribution, une lettre exposant les sujets de préoccupation et les mesures correctives requises sera envoyée au bénéficiaire. Si le bénéficiaire éprouve des difficultés à fournir un rapport sur le projet ou à satisfaire aux exigences énoncées dans l'accord, SPPCC déterminera les répercussions possibles et examinera d'autres mécanismes en vue d'évaluer l'importance relative, les résultats ou les réalisations. Si le bénéficiaire refuse de présenter un rapport, ou si le rapport présenté n'est pas conforme à l'accord de contribution, SPPCC évaluera les conséquences et prendra des mesures à l'aide d'un processus de résolution des différends.

Dans certains cas, des mesures plus importantes seront nécessaires. Si le rendement par rapport à l'accord de contribution n'est pas acceptable, ou s'il y a un risque élevé de perte financière, SPPCC envisagera les options suivantes :

Probation : La probation peut être imposée lorsqu'un accord n'est toujours pas respecté après que le bénéficiaire ait été prié de prendre des mesures correctives et que les résultats escomptés n'ont pas été atteints, et qu'il a été déterminé que le problème ne peut être résolu en modifiant l'accord. Les gestionnaires de programme ou les administrateurs désignés peuvent mettre un bénéficiaire en probation. Celle-ci constitue un avertissement pour le bénéficiaire. Elle n'entraîne pas le blocage des fonds ni la suspension des activités. Le bénéficiaire doit être informé par écrit que l'accord est mis en probation. La période de probation ne devrait pas excéder 21 jours civils et devrait prendre fin lorsque le bénéficiaire confirme à SPPCC que la mesure corrective a été mise en œuvre avec

succès.

Suspension : Un accord peut être suspendu quand d'importants problèmes surviennent, par exemple l'impossibilité d'effectuer une vérification, un risque élevé de perte financière, une transgression importante et délibérée des modalités de l'accord et l'absence de coopération de la part du bénéficiaire. La suspension devrait entraîner le blocage du transfert des crédits au bénéficiaire. Les activités faisant l'objet de l'accord seront interrompues jusqu'à ce que le problème soit réglé. Le bénéficiaire doit être informé par écrit de la suspension de l'accord. La période de suspension ne doit pas excéder 28 jours civils, et devrait prendre fin lorsque le bénéficiaire confirme au SPPCC que les mesures correctives ont été mises en œuvre avec succès. L'accord devrait ensuite être rétabli et le bénéficiaire devrait être autorisé à poursuivre les activités.

Résiliation : Si un bénéficiaire ne se conforme pas aux modalités de l'accord malgré les efforts et l'assistance de SPPCC, ou s'il ne parvient pas à améliorer de façon satisfaisante le rendement du projet pendant la période de probation ou de suspension, l'accord devrait être résilié. Le bénéficiaire devrait être informé par écrit de la résiliation de l'accord, le versement des paiements devrait être interrompu et les fonds, désengagés ou recouverts.

Au besoin, SPPCC procédera à un recouvrement raisonnable et fera en sorte que les intérêts du gouvernement soient exposés dans l'accord de contribution. SPPCC peut négocier des modalités de remboursement particulières qui conviendront aux capacités de l'éventuel bénéficiaire et dissiperont ses inquiétudes, dans le contexte de la Politique sur les paiements de transfert de juin 2000.

Dans le cadre des activités de suivi, le fonctionnaire du CNPC responsable du projet réalisera une dernière entrevue pour finaliser le suivi des activités faisant l'objet de l'accord. Il vérifiera toutes les dépenses admissibles déclarées par le bénéficiaire dans le rapport final (réclamation) et évaluera dans quelle mesure les objectifs stipulés dans l'accord ont été atteints. Idéalement, la rencontre devrait avoir lieu le plus tôt possible après la réception du rapport final du bénéficiaire.

5.4 Rôles et responsabilités liés à la vérification interne et gestion de programme

L'objet de la présente section vise à décrire les rôles et responsabilités distincts de la gestion de programme et de la vérification interne.¹² La section 5.4.1 énonce la façon dont le CNPC sera responsable de la surveillance continue des finances et des opérations ainsi que de la vérification de la conformité du bénéficiaire aux modalités des ententes de contribution, de même que de la fiabilité des données de résultat. La section 5.4.2 décrit le rôle de vérification interne assumé par SPPCC dans la planification et dans l'exécution de vérifications qui permettent de confirmer la pertinence des pratiques intégrées de gestion du risque, des cadres de contrôle de la gestion, de l'information employée durant la prise de décision et de l'établissement de rapports sur l'atteinte des objectifs globaux de programme.

5.4.1 Rôles et responsabilités du CNPC en matière de gestion

En ce qui a trait à la gestion de programme, le bureau à Ottawa est responsable de l'ensemble du programme et de l'orientation stratégique des éléments concernant le CNPC dans le cadre du RSNPC et offre de l'orientation fonctionnelle aux bureaux régionaux (à l'élaboration d'outils de travail, p. ex., des trousse de demande, des modèles de rapports finaux, des cadres stratégiques et le Plan stratégique de la SNPC). Le CNPC à Ottawa est également responsable de l'élaboration et de la planification des documents, comme le Cadre d'imputabilité, de risque et de vérification (CIRV).

Chaque bureau du CNPC assume un rôle important en ce qui a trait à la gestion du programme et à la gestion des ententes visant les subventions et contributions. Pour sélectionner les bénéficiaires qui feront l'objet d'une vérification sur place, chaque bureau du CNPC doit effectuer une évaluation (annexe F) de toutes les contributions, en fonction de critères ministériels. Les évaluations dûment terminées sont ensuite transmises au bureau d'Ottawa, où les vérifications sur place seront classées en ordre de priorité, coordonnées et organisées. La vérification sur place sera exécutée selon des normes de vérification généralement reconnues, pour assurer que le décaissement de fonds publics est examiné de façon minutieuse et appropriée. Le conseiller financier du Ministère sera présent pendant la vérification sur place pour assurer la conformité avec

l'accord.

En résumé, les critères du Ministère pour la sélection des bénéficiaires en vue des vérifications sur place ou d'un accord de contribution sont les suivants :

- l'importance relative;
- l'importance accordée aux composantes;
- la couverture régionale;
- les vérifications effectuées par d'autres donateurs, dans le cadre d'un projet conjoint;
- la vulnérabilité du récipiendaire attribuable à la complexité des activités, au degré de décentralisation, au changement organisationnel, etc;
- les résultats de vérifications antérieures;
- le degré de sensibilité sur le plan politique;
- les préoccupations générales concernant la gestion fondées sur l'observation effectuée pendant le déroulement du projet;
- l'incapacité du bénéficiaire de fournir un rapport final ou un relevé comptable final.

Pour sélectionner les dossiers de contribution en vue d'une vérification sur place, une grille de pointage sera élaborée pour les critères susmentionnés, et chaque dossier sera examiné annuellement par l'agent de projet en fonction de ces critères. Les dossiers qui obtiendront le plus grand nombre de points seront recommandés pour la vérification. Consulter l'annexe F, *Grille d'évaluation du risque pour la sélection des bénéficiaires d'une contribution en vue d'une vérification*.

Les vérifications effectuées sur place seront coordonnées avec d'autres bailleurs de fonds (autres ministères et gouvernements provinciaux) du même bénéficiaire, le cas échéant. Une grille d'évaluation du risque normalisée (Annexe F) sera utilisée dans le cadre de chacun des trois programmes de financement pour que tous les dossiers de contribution soient examinés avec la même rigueur. On s'attend à ce que le FAPC et le FRDC effectuent respectivement de trois à cinq vérifications sur place par année (jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par fonds), et à ce que le FSPCC en réalise une ou deux annuellement (jusqu'à concurrence de 30 000 \$).

5.4.2 Rôles et responsabilités de SPPCC en matière de vérification interne

Le rôle de la vérification interne (VI) consiste à examiner et à évaluer la stratégie relative à l'administration des subventions et des contributions au CNPC. Les responsables de la VI évalueront la nécessité de vérifier les pratiques et les procédés relatifs à l'administration des trois programmes de financement pendant l'exercice de planification de la vérification interne. La Division de la vérification et de l'assurance de SPPCC réalisera l'évaluation du risque (les risques définis par les gestionnaires des programmes dans le présent CIRV seront repris et les risques pertinents déterminés par les collaborateurs internes ou les partenaires seront ajoutés) pour déterminer si une VI est requise.

Le cas échéant, les frais liés aux travaux seront assumés par le Centre national de prévention du crime. Le Ministère fera en sorte que les rapports de vérification approuvés par son comité d'assurance de la gestion soient accessibles au public dans les deux langues officielles, avec des formalités minimales, tout en respectant l'esprit et les objectifs de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

5.5 Conclusions de la vérification de la gestion du CNPC

Le travail effectué sur le terrain dans le cadre de la vérification s'est déroulé entre mars et juin 2003, alors que le CNPC faisait toujours partie du portefeuille du ministère de la Justice.¹³

Les conclusions de la vérification ont été présentées selon les cinq secteurs clés suivants :

- **CNPC** – La vérification a fait ressortir que le CNPC est désavantagé par le fait d'avoir été établi avec une forte proportion de postes temporaires. Pour accomplir son mandat, l'organisme doit être en mesure de recruter et de maintenir en poste les gestionnaires appropriés et le personnel possédant le savoir-faire adéquat. Le CNPC doit s'assurer que le personnel de ses bureaux régionaux occupe des postes permanents et que les liens entre les régions et l'administration centrale sont définis et gérés avec une clarté accrue.

¹³ Vérification du Centre national de prévention du crime, janvier 2004

- **Cadre de gestion** – Gouvernance et reddition de comptes axées sur le rendement

La vérification a fait ressortir que la relation de travail du CNPC avec ses partenaires est saine. Des occasions d'augmenter la participation des organismes fédéraux et provinciaux à l'élaboration et à l'exécution de programmes de prévention du crime pourraient se présenter (c.-à-d. une augmentation de la participation au processus de planification stratégique).

- **Recherche et évaluation** – Recherches sur les moyens d'assurer le succès de la prévention du crime (projets à long terme, encore exploratoires sur de nombreux plans).

La vérification a souligné que la recherche et l'évaluation sont cruciales pour déterminer les domaines de la prévention du crime qui seront les plus bénéfiques pour la population canadienne, pour orienter les efforts vers les domaines qui pourraient apporter les changements souhaités et pour définir les formes d'intervention les plus appropriées. La Direction de la recherche et de l'évaluation du CNPC réalise d'importants travaux, et son professionnalisme est manifeste.

- **Financement des collectivités** – Gestion de subventions et de contributions aidant les collectivités à se mobiliser pour prévenir la criminalité

La vérification a révélé que les programmes de financement du CNPC sont administrés avec efficacité et efficacie, conformément aux modalités établies par le SCT. La vérification a prouvé que les demandes sont évaluées en fonction de critères de sélection clairs et équitables, étayés par de la documentation. Il a également été démontré que les preuves et les documents requis pour justifier les paiements sont recueillis avant que la contribution soit versée, mais que de meilleures procédures et activités de coordination doivent être instaurées. L'examen des dossiers de projet a démontré que les objectifs de programmes énoncés sont respectés. Le processus administratif est bien suivi et le personnel accomplit généralement son travail avec professionnalisme. Il faudrait élaborer des procédures normalisées pour l'administration des programmes en vue de prévenir la création de méthodes différentes pour une même tâche et d'éviter le chevauchement des efforts. Il faudrait aussi améliorer les méthodes de suivi des projets et mettre au point des processus d'évaluation.

- **Diffusion des connaissances sur la prévention du crime par le développement social** – Faire en sorte que les messages sur la prévention du crime atteignent le public.

La vérification a révélé que le CNPC est en mesure d'augmenter la sensibilisation du public, qui constitue un élément clé de son approche de prévention du crime, mais qu'il faudrait clarifier davantage les orientations et le leadership relatifs à ces activités. Il faudrait porter une attention accrue à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation du public et de promotion de la prévention du crime autour de la Stratégie nationale.

5.6 Engagements relatifs à la production de rapports

La stratégie de production de rapports proposée pour le RSNPC comporte trois composantes principales : 1) les rapports récapitulatifs annuels, 2) le Rapport d'étape provisoire sur l'évaluation – deuxième année et 3) l'Évaluation provisoire axée sur les résultats – cinquième année. Chacun des rapports exigés est décrit brièvement ci-dessous.

5.6.1 Rapports récapitulatifs annuels

Les rapports récapitulatifs annuels proposés seront utilisés à l'interne. Ils donneront aux gestionnaires du CNPC l'occasion de revoir les progrès accomplis et d'en rendre compte. Ces rapports comprendront un examen général des données courantes et fourniront de l'information sur les activités du RSNPC et sur les résultats obtenus à la fin de chaque année. Les gestionnaires seront responsables des rapports, qui pourront être utilisés pour informer d'autres partenaires intéressés des progrès réalisés et pour apporter les changements ou améliorations nécessaires aux activités internes de la Stratégie. Les renseignements recueillis seront compilés dans ces rapports annuels et repris dans les rapports ministériels sur le rendement.

5.6.2 Rapport d'étape provisoire sur l'évaluation – deuxième année

Le Rapport d'étape provisoire sur l'évaluation – deuxième année, qui est soumis au Conseil du Trésor, évaluera la mesure dans laquelle la mise en œuvre de la SNPC respecte les prévisions initiales. Le but de l'examen provisoire sera de déterminer les forces et les faiblesses de la Stratégie dans chacune de ses composantes primaires (action

communautaire, partenariats et connaissances) et de formuler des recommandations relatives à des modifications ou à des améliorations en prévision de l'évaluation provisoire axée sur les résultats – cinquième année. Ce rapport aidera à faire en sorte que les comptes rendus des progrès réalisés dans le cadre de chacune des activités soient rassemblés dans un document unique qui donnera une vue d'ensemble des progrès de la Stratégie après les deux premières années de sa mise en œuvre. Cette étude provisoire produira également de l'information en vue des questions de l'examen des dépenses.

5.6.3 Vérification interne et auprès des bénéficiaires

Vérification interne : consiste à évaluer le besoin de vérifier les pratiques et procédés liés à l'administration des trois programmes de financement pendant l'exercice de planification de la vérification interne. À la fin de l'exercice 2006-2007, le CNPC financera une vérification de la gestion.

Vérification sur les bénéficiaires : on s'attend à ce que le FAPC et la REAC effectueront chacun de trois à cinq vérifications sur le terrain par an, alors que le FSPCC effectuera de une à deux vérifications par an.

5.6.4 Évaluation provisoire axée sur les résultats – cinquième année

L'Évaluation provisoire axée sur les résultats – cinquième année portera sur la mesure dans laquelle la SNPC a réussi à atteindre ses objectifs et fournira une mise à jour relative aux questions du Comité d'examen des dépenses. En plus d'évaluer les retombées de la Stratégie par rapport aux résultats escomptés déterminés, cette étude abordera les questions touchant la pertinence, la rentabilité et les solutions de remplacement.

Groupe de travail sur le Cadre d'imputabilité, de risque et de
vérification

Antoine Bourdages
Chef intérimaire, Évaluation
Unité de l'Évaluation

Tim Peters
Analyste principal de l'évaluation
Unité de l'Évaluation

Jane Rutherford
Gestionnaire principale de programme
Région de l'Atlantique

George McBeth
Agent principal de programme
Élaboration et prestation de programmes

Monty Pittson (remplaçant)
Agent principal de programme
Élaboration et prestation de programmes

Marc-Olivier Ranger
Agent de programme
Élaboration et prestation de programmes

Giselle Rosario
Analyste principale de l'évaluation
Unité de l'Évaluation

Carolyn Scott
Analyste de l'évaluation
Unité de l'Évaluation

Melissa Cochrane
Adjointe administrative
Centre national de prévention du crime

FICHE D'INFORMATION SUR LE RISQUE DE SPPCC

Division ou direction

Indiquer la stratégie, l'initiative ou la priorité à risque.

Catégorie de risque
(stratégique,
opérationnel ou lié au
projet) :
Sous-catégorie de
risque :

Situation liée au risque *(Décrire brièvement les événements et retombées liés au*
risque.) :

Mesures d'atténuation actuelles *(déjà en place pour atténuer le risque) :*

Stratégies supplémentaires qui pourraient être envisagées en vue d'atténuer le
risque :

Commentaires *(Inscrire toute note explicative jugée nécessaire.) :*

Probabilité du risque
Retombées du risque
Classification globale
du risque

Directives pour l'utilisation de la fiche d'information sur le risque de SPPCC

Pour les priorités, stratégies ou initiatives dont le résultat positif est considéré comme étant à risque, sélectionner la catégorie et les sous-catégories les plus appropriées dans le tableau suivant :

Catégories	Sous-catégories	Exemples
Risques stratégiques	Risques politiques	· conséquences d'une couverture médiatique négative · non-respect des valeurs et de l'éthique de la fonction publique
	Risques culturels	· incapacité de donner le ton pour la réalisation des objectifs · incapacité de s'adapter au changement en temps voulu
	Risques externes	· événement lié au contexte difficile à prévoir · changements économiques ou sociaux difficiles à prévoir
Risques opérationnels	Risques liés aux responsabilités	· mesures ne tenant pas compte des exigences des lois, des règlements et des accords · non-protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement
	Risques liés aux processus	· processus inefficaces · temps de traitement trop long · capacités insuffisantes (RH ou locaux) pour l'optimisation des processus
	Risques liés à l'intégrité	· fraude, actes illégaux (personnel, clientèle, fournisseurs) · perte de la réputation
	Risques liés aux ressources humaines	· perte des connaissances institutionnelles · allocation des ressources ne correspondant pas à la charge de travail
	Risques liés au traitement de l'information et à la technologie	· infrastructure inadéquate · absence d'information pertinente, fiable et à jour
	Risques financiers	· erreurs comptables · mauvaise gestion de marchés, de subventions ou de contributions
	Risques liés au projet	Risques de nature technique
	Risques liés à l'élaboration ou à la mise en œuvre	· processus d'élaboration ou de mise en œuvre déficient · formalités, structure ou documentation ne convenant pas à la portée du projet
	Risques liés à la gestion	· analyse de rentabilisation non appropriée pour le projet · décisions relatives au projet non fondées sur la gestion du risque

Annexe D

En vous fondant sur vos connaissances et sur l'évaluation des mesures ou contrôles actuels, sélectionnez, pour chacun des risques définis, la mesure liée à la probabilité, aux retombées et à la classification globale du risque la plus appropriée, à l'aide des définitions présentées ci-après :

<p>Probabilité du risque</p>	<p>Presque certain – Se produira dans la plupart des circonstances. Probable – Se produira probablement dans la plupart des circonstances. Possible – Pourrait se produire dans certaines circonstances. Improbable – Pourrait se produire dans des circonstances exceptionnelles. Éloigné – Ne devrait pas se produire.</p>
<p>Retombées du risque</p>	<p>Remarque : L'évaluation des retombées devrait tenir compte de tous les contrôles existants.</p> <p>Extrêmes (EXT) – Constitueraient une menace pour la survie du programme OU auraient d'importantes incidences sur les objectifs stratégiques ou opérationnels OU entraîneraient des conséquences exceptionnelles sur le plan politique ainsi que la perte de la confiance du public.</p> <p>Élevées (ÉL) – Constitueraient une menace pour l'intégrité ou le maintien de l'efficacité du programme OU auraient d'importantes conséquences sur les objectifs stratégiques ou opérationnels OU entraîneraient des incidences majeures sur le plan politique ainsi qu'une importante baisse de la confiance du public.</p> <p>Modérées (MOD) – Ne constitueraient pas une menace pour le programme, mais signifieraient qu'il pourrait être sujet à un examen majeur ou que son mode de fonctionnement pourrait être révisé OU auraient des incidences modérées sur les objectifs stratégiques ou opérationnels OU entraîneraient des conséquences modérées sur le plan politique ainsi qu'une légère baisse de la confiance du public.</p> <p>Faibles (FA) – Constitueraient une menace pour l'efficience ou l'efficacité de certains aspects du programme OU auraient des incidences minimales sur les objectifs stratégiques ou opérationnels OU entraîneraient de faibles conséquences sur le plan politique ainsi qu'une baisse minime de la confiance du public.</p> <p>Très faibles (TFA) – Les conséquences sont gérées pendant les activités habituelles.</p>
<p>Classification globale du risque</p>	<p>La classification du risque est déterminée en estimant l'intersection des retombées et de la probabilité sur la grille de la gestion du risque figurant à la page suivante.</p> <p>E = Risque élevé : Des recherches minutieuses et une planification de la gestion sont requises à l'échelon de la direction.</p> <p>I = Risque important : L'attention des gestionnaires supérieurs est requise.</p> <p>M = Risque modéré : Il faut gérer en effectuant un suivi spécifique ou en suivant des procédures de réaction.</p> <p>F = Risque faible : Il faut gérer en suivant les procédures habituelles.</p>

GRILLE DE LA GESTION DU RISQUE DE SPPCC

Grille de la
gestion du
risque

PROBABILITÉ

Presque certain	M	I	E	E	E
Probable	M	I	I	E	E
Possible		M	I	E	E
Improbable			M	I	E
Éloigné			M	I	I
	TFA	FA	MOD	ÉL	EXT

RETOMBÉES

E = Risque élevé : Des recherches minutieuses et une planification de la gestion sont requises à l'échelon de la direction.

I = Risque important : L'attention des gestionnaires supérieurs est requise.

M = Risque modéré : Il faut gérer en effectuant un suivi spécifique ou en suivant des procédures de réaction.

F = Risque faible : Il faut gérer en suivant les procédures habituelles.

Grille d'évaluation du risque pour la sélection des bénéficiaires d'une contribution en vue d'une vérification

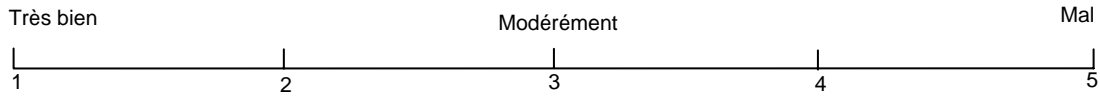
Programme : _____
 Bénéficiaire : _____
 N° de l'entente : _____
 Nom de l'analyste : _____
 Date : _____

Cette grille d'évaluation du risque en vue d'une vérification est employée pour évaluer les risques présentés par les bénéficiaires des contributions. Une cote est attribuée au bénéficiaire en fonction du niveau de risque défini grâce aux différents critères d'évaluation du risque. Les bénéficiaires qui présentent un risque plus élevé sont normalement retenus pour la vérification. Les gestionnaires de programme peuvent également décider de faire un choix aléatoire parmi les bénéficiaires présentant un niveau de risque faible ou modéré pour la vérification.

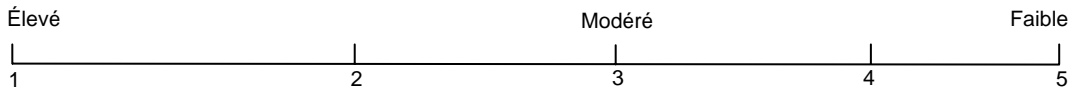
Les résultats des évaluations du risque devraient être établis en fonction de chacun des programmes, car le niveau de risque peut varier d'un programme à l'autre. La grille d'évaluation du risque en vue de la vérification devrait être utilisée à titre de complément au jugement de l'analyste des programmes et non pas comme substitut.

BÉNÉFICIAIRE	Points
<p>1. Depuis combien de temps le bénéficiaire signataire initial (c.-à-d. la personne ou le groupe qui a signé l'accord) reçoit-il des fonds par l'intermédiaire de votre programme? S'il y a eu des changements, quand ont-ils été apportés?</p>	
<p>2. Comment décririez-vous les communications et les relations de travail de votre programme avec le bénéficiaire?</p>	

3. Dans quelle mesure le bénéficiaire a-t-il satisfait aux exigences en ce qui concerne les objectifs opérationnels et les activités énoncés dans l'accord de contribution ainsi que le dépôt de rapports financiers et de rapports d'étape?



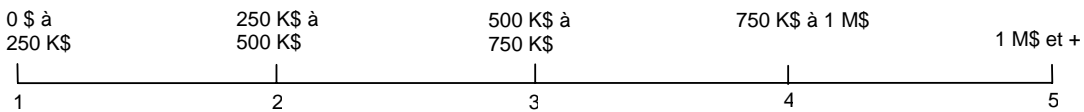
4. Quel est le degré de capacité administrative du bénéficiaire sur le plan de l'exécution des activités financées et du maintien de dossiers financiers adéquats?



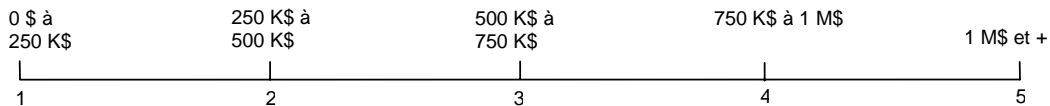
CONTRIBUTION

1. Quel est le montant total annuel versé au récipiendaire par l'intermédiaire de votre programme?

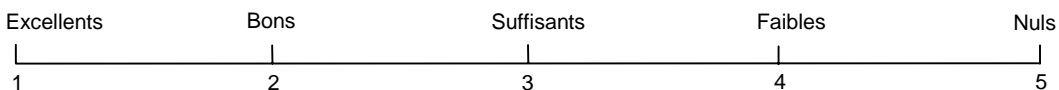
(a) Pour les programmes sans frais partagés seulement :



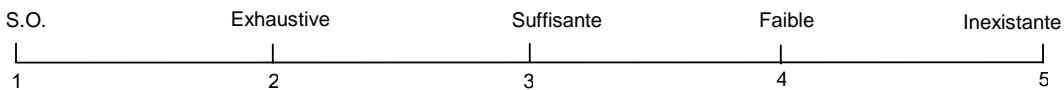
(b) Pour les programmes à frais partagés seulement :



2. Comment décririez-vous les examens effectués par des pairs lors de l'évaluation de la présentation du bénéficiaire en vue de l'accord? (C.-à-d. : combien de personnes ont participé à l'évaluation de la présentation? Ce nombre suffit-il à assurer la fiabilité?)

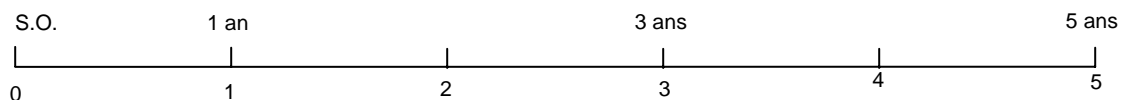


3. S'il s'agit d'un financement permanent, la documentation relative à l'année dernière et au dossier financier est-elle exhaustive?

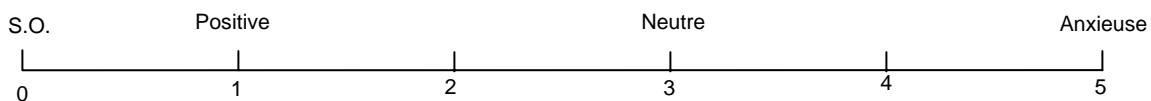


VÉRIFICATION

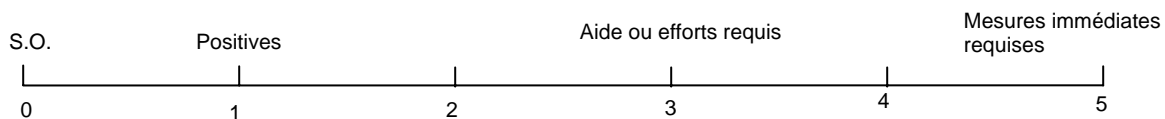
1. À quand remonte la dernière vérification effectuée auprès du bénéficiaire par votre programme ou par le Ministère?



2. Quelle a été la réaction du bénéficiaire face à la vérification? (A-t-il accueilli les vérificateurs ou leur a-t-il refusé l'accès?)

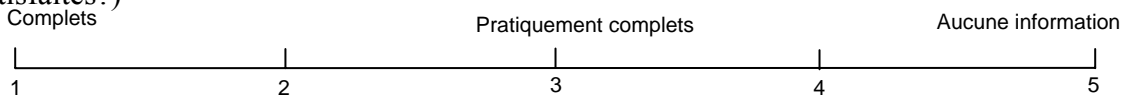


3. Quelles recommandations ont été formulées à la suite des vérifications antérieures?



PRODUCTION DE RAPPORTS

1. Les rapports financiers et les rapports d'activité relatifs aux projets sont-ils complets? (Les exigences de votre programme en cette matière sont-elles entièrement satisfaites?)



AUTRES	
<p>1. Comment décririez-vous les communications entre votre programme et les autres parties concernées par le rendement et les résultats du bénéficiaire? (Votre programme fait-il en sorte de recueillir toute l'information nécessaire sur le bénéficiaire, auprès de toutes les parties concernées – autres ministères, etc. –, avant la signature de l'accord et pendant toute sa durée?)</p> <p>Très bonnes Bonnes Acceptables Médiocres Mauvaises</p> <p>1 2 3 4 5</p>	
<p>2. À quel point ce projet attirera-t-il l'attention du public, soit en raison de la nature des activités, soit en raison de la visibilité particulière du programme auprès du public?</p> <p>Peu Modérément Fortement</p> <p>1 2 3 4 5</p>	
<p>3. Le préposé aux finances a-t-il d'autres préoccupations importantes concernant la contribution ou le récipiendaire?</p> <p>Non Quelques-unes Un grand nombre</p> <p>1 2 3 4 5</p>	
<p>4. L'agent de programme a-t-il d'autres préoccupations importantes au sujet de la contribution ou du récipiendaire?</p> <p>Non Quelques-unes Un grand nombre</p> <p>1 2 3 4 5</p>	

Cote :

1) jusqu'à 30 : faible risque

2) de 31 à 40 : risque modéré

3) de 41 à 60 : risque élevé